

# Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune de AUPS



## Livret n°2 de réponses de TERRA 83 aux questions et propositions du territoire



### Ce livret contient

- Les **réponses** de TERRA 83 aux 104 questions du territoire reçues dans le cadre de la concertation
- L'ensemble des **contributions** du territoire reçues **au 9 décembre 2024.**

### Accéder à la page web dédiée au projet



[qrco.de/bfQeSI](https://qrco.de/bfQeSI)

- *Documents de la concertation consultables et téléchargeables*
- *Informations relatives au projet*

# Sommaire

Les questions, propositions et réponses associées sont classées par thème :

 <b>Concertation</b>	p. 3
 <b>Écopôle</b>	p. 9
 <b>Typologie des déchets</b>	p. 20
 <b>Ordures ménagères</b>	p. 22
 <b>Impacts environnement</b>	p. 23
 <b>Impacts trafic</b>	p. 33
 <b>Pourquoi Aups ?</b>	p. 37
 <b>Financement</b>	p. 41
 <b>Retombées territoire</b>	p. 42
 <b>Gouvernance</b>	p. 44

***Les contributions reçues au 9 décembre 2024  
sont disponibles en annexe p. 46***

***Nouvelles questions (par rapport livret du 18 nov. 24)***  
*Nouvelles réponses (par rapport livret du 18 nov. 24)*

# Concertation

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **Dans le cadre de la concertation, y-aura-t-il une réunion publique ?**

#### RÉPONSE DE TERRA 83

La dernière rencontre publique, prévue le 16 décembre 2024, aura lieu dans le cadre d'une réunion publique. Le format d'exposition a été choisi pour les deux premières rencontres, du 7 octobre et du 18 novembre, afin que les personnes puissent obtenir toutes les informations nécessaires au débat. Dans le cas où le projet se poursuivrait, au minimum deux réunions publiques réglementaires auraient lieu dans le cadre de l'enquête publique.

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **Dans les sujets ouverts à la concertation figure l'accompagnement des collectivités pour la réduction des déchets. Que cela signifie-t-il ?**

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Il y a deux voies principales. La première consiste à faire évoluer la législation, et c'est ce que font les groupes Sartorius et Paprec via des organisations professionnelles en relation avec le législateur.

La seconde voie consiste à mener des actions locales auprès des usagers. C'est sur ce volet que la concertation peut ouvrir sur des propositions qui seront analysées objectivement. Par exemple, mettre en place un programme local de prévention des déchets.

## QUESTION DU TERRITOIRE

- **Quel est le calendrier du projet ?**
- **Quel est le calendrier envisagé de mise en oeuvre du projet?**

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Après la concertation et l'avis favorable de la commune d'Aups, le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) sera transmis à la Préfecture et aux services instructeurs, dont le Parc Naturel du Verdon.

Ce dossier pourrait être déposé au printemps 2025 ; la période d'instruction est estimée entre 12 et 18 mois.

Il y aura une enquête publique avant que le Préfet se prononce sur la demande d'autorisation.

Si l'instruction se déroule normalement et si l'autorisation est accordée, l'exploitation pourrait débuter fin d'année 2027 – début 2028.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 6: quelles sont les raisons qui justifient un timing aussi serré? existe-t-il une urgence particulière à boucler ce projet au plus vite? (3 mois est une période courte, d'autant plus courte que le document qui sert de base à cette concertation est difficilement trouvable)**

**Bonsoir avez vous un deuxième livret actualisé ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Pour vérifier la faisabilité du projet, Terra 83 mène des études préalables depuis 2 ans. Certaines de ces études ont une durée de validité limitée dans le temps, ce qui oblige un dépôt de la demande d'autorisation pour le premier trimestre 2025.

Ce timing s'inscrit dans la planification imposée par le SRADDET de la Région SUD.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, au minimum deux réunions publiques réglementaires auraient lieu dans le cadre de l'enquête publique sur une durée de 3 mois.

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur le lien suivant : [qrco.de/bfQeSI](http://qrco.de/bfQeSI)

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 10: je note que diverses collectivités font partie du comité de dialogue Terra 83. Avez-vous communiqué avec chacune de ces collectivités afin que ces dernières puissent répondre aux éventuelles questions de leurs administrés?**

**Pouvez-vous donner la liste des invités et des participants effectifs aux comités de dialogue des 7/10/2024, 8/11/2024 et 5/12/2024 ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le comité de dialogue a pour rôle de :

- Informer les parties prenantes directement concernées par le projet, notamment les collectivités ;
- Interagir avec les équipes de Terra 83 pour l'élaboration de l'avant-projet, du projet provisoire et du projet final qui sera présenté dans la demande d'autorisation environnementale, qui serait déposée à la Préfecture en cas de poursuite du projet ;
- Interagir avec Terra 83 et son prestataire Acceptables Avenirs pour préparer les différentes étapes du dialogue ;
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes.

Les collectivités représentées au sein du comité de dialogue sont tenues informées du projet, de ses avancées et de la concertation.

Les participants, les questions posées pendant le comité de dialogue et les réponses apportées sont consignées dans le compte-rendu de chaque réunion. Une fois validé par les membres du comité de dialogue, chaque compte-rendu sera accessible sur la page web, tout comme l'ensemble des documents de la concertation.

Lien : [qrco.de/bfQeSI](http://qrco.de/bfQeSI)

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 56: dans l'esprit d'impliquer les citoyens, quelles actions, autre qu'une réunion d'information à Aups (dont j'ai eu connaissance), avez-vous organisées?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La concertation proposée par TERRA 83 a été sollicitée par la commune d'Aups, qui souhaite que le projet porté par TERRA 83 soit partagé avec les habitants.

Cette concertation prévoit 2 expositions d'information et de dialogue et une réunion de restitution sous forme de réunion publique.

Entre chaque réunion, il est possible de transmettre ses observations sur une boîte mail dédiée ([dialogue@acceptablesavenir.eu](mailto:dialogue@acceptablesavenir.eu)) en utilisant les livrets de dialogue mis à disposition du public.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Quelles ont été les consultations préalables auprès des élus, administrations, associations, riverains...?  
A quelles dates (quelle fréquence) le comité de dialogue s'est-il réuni ou se réunira-t-il?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Dans le cadre de son projet, Terra 83 a présenté à la commune d'Aups l'idée d'un écopôle dès 2022.

À la suite de cet échange, la commune d'Aups a demandé à Terra 83 de présenter un pré-projet à une commission de réflexion. À l'issue de cette réunion de travail, des visites d'écopôles ont été organisées en Région SUD et en Occitanie (fin 2022, début 2023) pour l'ensemble des membres de la commission de réflexion.

En parallèle de ces rencontres avec la commune d'Aups, Terra 83 a rencontré les services de l'État concernés et ceux de la Région SUD, pour s'assurer de la compatibilité du projet avec le SRADDET et les réglementations associées.

Une réunion de pré-cadrage s'est tenue en janvier 2024 avec tous les services de l'État concernés, les services de la Région SUD, le SDIS et les membres désignés du conseil municipal d'Aups.

La commune d'Aups a demandé qu'une concertation soit organisée par Terra 83 avant que le conseil municipal se prononce sur le projet.

Dans le cadre de son projet, TERRA 83 a mis en place une phase de dialogue ouverte avec les citoyens et les acteurs du territoire, en réponse à la demande de M. le Maire d'Aups.

- Le Comité de Dialogue (qui regroupe collectivités, associations, citoyens et acteurs économiques) s'est réuni à ce jour à deux reprises : une première réunion le 23 septembre 2024 et une deuxième le 8 novembre 2024. La prochaine réunion est programmée le 5 décembre 2024.
- La concertation prévoit également trois rencontres ouvertes au public (pour permettre à la population de s'informer et de s'exprimer sur le projet) : deux expositions d'informations (7 octobre et 18 novembre 2024) et une dernière rencontre publique prévue le 16 décembre 2024.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Pourquoi ne pourrions-nous pas contester ou faire des propositions sur des éléments annoncés comme non-ouverts à la concertation?**

**La remise en cause de ces éléments non-ouverts à la concertation est-elle de nature à remettre en cause le projet, ou à le retarder, ou à fragiliser sa viabilité économique?**

**La méthode "vous pouvez parler de cela, pas de ceci" est assez dirigiste, voire totalitaire. En tous cas, pas du tout démocratique.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La concertation prévoit d'ouvrir à la discussion certains éléments du projet.

D'autres éléments ne sont pas ouverts à la discussion car ils ne sont pas modifiables pour des raisons réglementaires et/ou des raisons de viabilité technico-économique du projet.

Toutefois, la concertation permet de recueillir toutes les attentes, les questions et les propositions du territoire, quelles qu'elles soient. TERRA 83 définira sur cette base le projet qui fera l'objet de sa demande d'autorisation d'exploiter déposée en Préfecture.

Le SRADDET a planifié la création de sites de stockage des déchets non dangereux non inertes dans la Région SUD et a identifié les territoires présentant des déficits d'installations de traitement et de valorisation.

Terra 83 a identifié puis qualifié le site d'Aups comme étant la meilleure réponse aux besoins et objectifs du SRADDET. Ce projet sera proposé aux services de l'État, qui consulteront notamment les services de la Région SUD et le SDIS. À l'issue de l'instruction du dossier, le Préfet autorise ou rejette le projet.

Le SRADDET impose des sites de stockage limités à 100 000 T/an pour une meilleure répartition au sein de la Région SUD. Il impose également un nombre de sites maximum pour la Région, ce qui contraint la capacité minimale des sites.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**à quel moment la communauté de communes a t'elle été informée et conviée au projet?**

**idem pour le parc naturel du verdon?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le Vice-Président de la CCGLV a été informé dès 2022 de l'idée du projet et tenu informé de son avancement. Le Vice-Président du Parc Naturel du Verdon a également été informé dès 2022 de l'idée du projet et tenu informé de son avancement.

La communauté de communes CCGLV et le Parc Naturel du Verdon ont été invités à siéger au sein du Comité de Dialogue, dont la première réunion s'est tenue le 23 septembre 2024 à Aups.

L'ensemble des points de la charte du Parc Naturel du Verdon a été pris en compte afin de s'assurer de la compatibilité du projet.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Les documents (RNT, EIE, EDD) sont-ils disponibles? Leur consultation aiderait grandement notre réflexion.**

**L'impact de la circulation de véhicules lourds sur de grandes distances, à comparer avec la création de lieux multiples de proximité est essentiel.**

**L'impact sur la ressource en eau, contrainte locale majeure peut se révéler rédhibitoire.**

**L'impact sur la faune et la flore sont également majeurs pour les parties prenantes.**

**Quand aura t'on en toute transparence les résultats des études d'impact ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Ces études sont en cours d'élaboration, et les rapports seront mise à disposition du public lors de l'enquête publique réglementaire au moment du dépôt du dossier.

L'ensemble de ces études a été réalisé par des bureaux d'études indépendants et spécialisés afin de s'assurer de la compatibilité du site.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Nous savons que vous mentez, les informations qu'ont été présentées initialement au conseil municipal puis dans vos après-midi- d'informations sont différentes. Dans un village tout le monde connait et dans ce as nous sommes solidaires contre ce projet. Ce n'est pas votre agence de communication qui pourra changer quoi que ce soit.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les bases du projet n'ont pas changé et sont celles du projet présenté en conseil municipal. Néanmoins, le but de la concertation volontaire engagée depuis le 7 octobre 2024 est d'utiliser les échanges et retours du territoire pour adapter le projet à celui-ci. Certaines évolutions ont donc été discutées sur la base des échanges avec le territoire (comités de dialogue, retours écrits des habitants).

## PROPOSITION DU TERRITOIRE

### REFORMULÉE

**Exposer au minimum pendant 1 mois les informations sur le projet.**

### INITIALE

« Une seule après-midi celle du 7 octobre..me semble personnellement honteusement insuffisante et inacceptable..il faudrait au minimum 1 mois d'exposition pour que le maximum de citoyen puisse prendre connaissance...je suis commissaire enquêteur depuis plus de 15 heures. J'ai donc la prétention de me permettre cette remarque.»

### RÉPONSE DE TERRA 83

La concertation proposée par Terra 83 comporte, pour la période du 7 octobre au 16 décembre 2024 :

- 2 Expositions publiques :
  - Une première exposition le 7 octobre 2024, présentant l'avant-projet et permettant des échanges avec les participants.
  - Une seconde exposition le 18 novembre 2024, apportant des compléments d'information et poursuivant les échanges.
- 1 Réunion publique :
  - Une réunion publique est prévue le 16 décembre 2024 pour poursuivre le dialogue.
- 9 documents :
  - 2 livrets d'information et de dialogue n°1 et n°2 (diffusés en 120 exemplaires chacun + disponibles en ligne).
  - 1 livret de premières réponses aux questions distribuées (diffusé en 120 exemplaires + disponible en ligne).
  - 1 livret des réponses à toutes les questions et propositions qui sera diffusé le 16 décembre + disponible en ligne.
  - 2 lettres d'information n°1 et n°2 distribuées dans les boîtes aux lettres d'Aups.
  - 1 compte-rendu de réunion n°1 du comité de dialogue (disponible en ligne).
  - 2 comptes-rendus des réunions n°2 et n°3 du comité de dialogue, qui seront mis en ligne dès leur validation.
- Accès des documents en ligne : [qrco.de/bfQeSI](https://qrco.de/bfQeSI)



# Écopôle

## QUESTION DU TERRITOIRE

**7- Comment s'articulera l'activité ISDND de TERRA83 avec l'activité ISDI de la société J de Bresc ? Quels sont les tonnages traités annuellement par la carrière et l'ISDI JdB depuis 2020 ? Quelles sont les prévisions d'activité en cas de rejet du projet TERRA83 ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

L'activité de la société J de Bresc, se limitera à l'activité carrière.

L'Écopôle sera géré par la société TERRA 83.

L'Écopôle concerne : les activités existantes (déchetterie professionnelle et plateforme de recyclage des déchets du BTP) les activités à créer (centre de tri mécanisé et installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)).

L'activité d'ISDI gérée jusqu'à aujourd'hui par J de Bresc cessera avec la création de l'Écopôle. En cas de rejet du projet d'Écopôle, cette activité ISDI se poursuivra

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Y a-t-il un plan d'extension de la carrière de Bresc ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La carrière, d'une superficie de 10 ha, exploite actuellement 5 ha. L'utilisation des 5 ha non encore exploités serait reportée si l'ISDND était créée – il est en effet nécessaire d'extraire les matériaux avant et pendant son exploitation. La carrière de J. De Bresc utiliserait ces matériaux en substitution du gisement actuel.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**y aura t'il une extension du site actuel? et si oui de combien d'hectares?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

À ce jour, les besoins de défrichement sont estimés à environ 8 hectares. Le dimensionnement de l'emprise du projet a été effectué à l'issue des études Faune-Flore afin de respecter les prescriptions ERC (éviter, réduire et compenser) en matière de protection de l'environnement. Une seule et même parcelle, dûment identifiée dans le PLU d'AUPS, est concernée par le projet.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**À qui s'adresse l'Écopôle?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La Région Sud manque de capacités pour le traitement et le stockage des déchets produits par les activités économiques, qui sont actuellement souvent pris en charge dans la filière de collecte et de traitement des ordures ménagères, ce qui reporte le coût de leur collecte et de leur traitement sur les collectivités et les administrés.

Le projet vise à combler une partie de ce déficit en réorientant ces flux de déchets vers une filière dédiée et, surtout, dans un cadre contractuel dédié 100% privé (aucun coût supporté par la collectivité ni par les citoyens).

La déchetterie et la plateforme de recyclage des déchets du BTP s'adressent en premier lieu aux artisans locaux et aux PME locales, mais pas exclusivement.

L'ISDND servira à stocker les encombrants de la déchetterie, les refus de la plateforme de recyclage des déchets du BTP et les refus du futur centre de tri.

L'ISDND recevra également des déchets non dangereux (DND) en provenance des bassins de vie provençal et azuréen. L'Écopôle est au service du territoire PACA.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**a qui est destinée la déchetterie: habitants, professionnels? de quelle partie du territoire? cclgv, département?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La déchetterie et la plateforme de recyclage des déchets du BTP s'adressent en premier lieu aux artisans locaux et aux PME locales, mais pas exclusivement.

Une zone de réemploi sera également mise en place.

L'ISDND servira à stocker les encombrants de la déchetterie, les refus de la plateforme de recyclage des déchets du BTP et les refus du futur centre de tri.

L'ISDND recevra également des déchets non dangereux (DND) en provenance des bassins de vie provençal et azuréen.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Remarque : la déchetterie va faire doublon avec les 5 existantes sur le territoire****déchetterie professionnelle implique quoi ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La déchetterie n'est pas une déchetterie communale ; elle est à destination des professionnels et des artisans afin qu'ils puissent y apporter leurs déchets.

Cette déchetterie est un outil complémentaire permettant aux déchetteries communales de ne prendre que les déchets des habitants du territoire, et ainsi diminuer la part des Déchets d'Activités Économiques reçus dans les outils à destination des ménages.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Pourquoi ne pas utiliser la zone de ISDI actuelle pour l'ISDND ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

L'ISDI correspond à une zone qui a servi à stocker les déchets inertes du bâtiment et des travaux publics depuis 2012 ; il faudrait extraire tous ces déchets pour stocker les déchets non dangereux d'activité économique.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Est-ce que 100 000 t /an est le seuil de rentabilité ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La capacité de cette ISDND est une réponse aux besoins du territoire définis dans le SRADDET. Par ailleurs, afin de compléter les outils de tri, traitement et valorisation des déchets, la DREAL et la Région ont demandé que soit ajouté le centre de tri dans l'Écopôle. Pour absorber cet investissement, l'accueil de 100 000 t/an de déchets non dangereux représente en effet le seuil de rentabilité.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Y-a-t-il une zone de réemploi sur le site ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Bien qu'il soit difficile de réemployer des éléments issus de la déconstruction (par exemple les anciennes portes ne sont plus conformes aux nouvelles normes) ; il y aura une zone de réemploi.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Y-a-t-il de la production de poussières dans le centre de tri ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, c'est la raison pour laquelle le centre de tri sera un bâtiment fermé avec une centrale d'aspiration et des points de captages sur la chaîne de tri mécanisée.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Les CSR pourront-ils être valorisés au futur centre de pré-traitement et de valorisation énergétique à Draguignan?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les CSR pourraient en effet être valorisés à Draguignan par le Pôle de Transition Environnementale, mais la filière cimentière est actuellement la voie privilégiée.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 15: quels sont les 15 sites envisagés pour la création d'une ISDND?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le SRADDET fixe pour objectif l'exploitation de 15 sites de stockage de déchets non dangereux dans la Région en 2025. Cet objectif comprend donc les sites existants (13 en 2022) qui seront toujours en exploitation en 2025, ainsi que les installations à créer.

Le projet d'Écopôle porté par TERRA 83 naît de l'opportunité du site existant à AUPS, accueillant déjà une déchetterie professionnelle et une plateforme de recyclage.

La société TERRA 83 a été créée pour développer un projet sur ce site et ne dispose pas d'autres options d'implantation pour la création de l'ISDND.

## QUESTION DU TERRITOIRE

- **Combien de personnes seront employées sur le site?**
- **Quel est le niveau sonore prévisible?**

**nuisances sonores ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

- L'Écopôle prévoit la création de 20 emplois (Responsable d'exploitation, Conducteurs d'engins, Techniciens de maintenance, Responsable Qualité/Sécurité/Environnement, Secrétaire d'exploitation, Agents d'entretien).
- Le niveau sonore des installations respecte les seuils réglementaires imposés et des contrôles de niveaux sonores seront effectués périodiquement et transmis aux services de l'État.
- Les activités de l'Écopôle seront toutes des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soumises à des obligations et contrôles réglementaires sous la tutelle des services de l'État. L'ensemble de ces obligations et contrôles sera à disposition de la Commune d'Aups. Compléter pour le niveau sonore sur la base de l'étude de risque sanitaire.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 34: quelle est la durée de vie estimée du site ISDND? Lors de la fermeture du site ISDND, quelle sera la hauteur du stockage créé? Quel volume d'enfouissement est prévu dans l'ISDND? Quelle est sa superficie? Sa profondeur? Est-il prévu une surélévation, et si oui, de quelle hauteur?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La demande d'autorisation porte sur une exploitation pendant 20 ans. Il n'y aura pas d'extension possible de l'ISDND après cette date, le site sera réaménagé et renaturé. En revanche, le centre de tri pourra être conservé.

L'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux prévoit :

- *“Une période de suivi à long terme : période comprenant la période de post-exploitation et la période de surveillance des milieux, sa durée ne pouvant être inférieure à 15 ans pour les casiers mono-déchets et 25 ans pour les autres casiers ;*
- *Une période de surveillance des milieux : période d'une durée minimale de 5 ans débutant au terme de la période de post-exploitation, au cours de laquelle les milieux dans lesquels s'intègre l'installation sont suivis ;”*

Le site aura un profil permettant de s'intégrer dans le paysage à flanc de colline. Cela nécessite un creusement du sol afin que la hauteur du site au-dessus de la cote actuelle du terrain n'excède pas 15 mètres.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Y a-t-il déjà sur le site une valorisation des déchets inertes ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, les terres extraites de terrassement sont contrôlées par des bureaux d'études externes pour vérifier la présence éventuelle de polluants. En cas d'absence de polluants, un procédé permet d'enrichir ces terres dites stériles en matière organique disponible à l'aide de souches de champignons ; ceci leur donne une valeur agronomique et permet leur utilisation par des pépiniéristes ou des paysagistes. Il est également possible de produire des graves béton recyclées, mais cette activité est limitée sur ce site en raison d'un habitat à faible densité qui génère peu de déchets de déconstruction. En revanche, les granulats béton recyclés sont très demandés en raison des exigences environnementales (\*).

*(\*) Complément d'information : La norme EN 206/CN autorise en effet une incorporation jusqu'à 30 % de granulats recyclés dans la formulation du béton servant à la réalisation de structures porteuses, en fonction des contraintes externes auxquelles sont soumis les ouvrages. L'emploi de granulats issus de bétons recyclés est aujourd'hui prédominant dans les travaux de voirie et de routes, et peu employé dans le secteur du bâtiment. Les évolutions normatives récentes (norme granulats) ou prochaines (norme béton), plus ouvertes à l'utilisation de bétons intégrant des granulats recyclés dans les constructions, devraient cependant encourager sensiblement ces nouveaux usages déjà en place dans d'autres pays, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas.*

*<https://institut-economie-circulaire.fr/la-transition-circulaire-du-secteur-du-batiment-du-dechet-ressource-aux-materiaux-recycles/>*

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 28: quelle va être l'utilisation du biogaz récupéré et de l'électricité produite? Qui profitera du biogaz ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le biogaz et l'électricité produits seront utilisés sur le site pour le fonctionnement des infrastructures et pour les procédés de traitement (évaporation des perméats).

Le biogaz sera utilisé dans un premier temps pour évaporer les perméats (eau propre) issus du traitement des lixiviats afin d'éviter les rejets aqueux. À partir de la 7<sup>e</sup> année d'exploitation de l'ISDND, un moteur de valorisation du biogaz sera installé pour produire de l'électricité, qui sera autoconsommée par les installations sur site (bureaux, centre de tri, etc.).

## QUESTION DU TERRITOIRE

**comment sont stockés les déchets ? Risque de pollution ? Lixiviats ? Gestion de l'eau ? brumisation ? Risques ? (centre de tri) installations annexes ? Précisions ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Stockage des déchets : Les déchets sont stockés dans une installation spécifique dont la création est encadrée par un arrêté ministériel permettant de garantir l'étanchéité passive et active dans le temps. L'ISDND est subdivisée en 9 sous-casiers répartis sur trois niveaux altimétriques, permettant un stockage sur de faibles surfaces limitant ainsi la production de lixiviats (eaux en contact avec les déchets). Ces derniers seront stockés et dépollués par des traitements spécifiques.

Un fossé périphérique extérieur permettra de détourner les eaux de ruissellement extérieures afin d'éviter qu'elles n'entrent dans l'emprise de l'écopole. Ainsi, tous les risques de pollution sont évités.

Les eaux pluviales dans l'emprise de l'écopole seront collectées et orientées vers des bassins de stockage dédiés. Après analyse et conformité aux seuils réglementaires, un rejet de ces eaux pourrait être effectué. Néanmoins, ces eaux propres seront utilisées pour la maîtrise des poussières et pour les réserves d'eau nécessaires aux moyens de défense contre les incendies. Ainsi, il n'y aura pas ou peu de rejet.

Les différents risques seront étudiés et des moyens de maîtrise associés seront présentés dans la Demande d'Autorisation Environnementale qui sera soumise à enquête publique.

Un centre de tri est également prévu pour trier 50 % des tonnages entrants, avec 2 000 tonnes par an destinées à la valorisation matière (bois, carton, métaux) et 18 000 tonnes par an transformées en Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour valorisation énergétique.

Les installations connexes :

- Zone de réception des déchets : bureaux administratifs, portique de détection de radioactivité, pont-basculé et vidéosurveillance pour assurer la sécurité, la traçabilité et le suivi des déchets entrants.
- Système de gestion des lixiviats : collecte et traitement des lixiviats par osmose inverse pour limiter leur impact environnemental.
- Système de valorisation du biogaz : collecte et valorisation du biogaz sur place pour les besoins des installations.
- Système de gestion des eaux de ruissellement : bassins de récupération pour les eaux pluviales, servant aussi de réservoirs pour la lutte contre l'incendie.
- Voiries et aménagements : création de routes internes, pistes d'accès, digue d'exploitation et plateforme pour les équipements connexes.

## PROPOSITION DU TERRITOIRE

### REFORMULÉE

### Privilégier l'économie circulaire, tri et recyclage

#### INITIALE

« 2. Des solutions durables existent déjà · Depuis des années, la France et l'Europe intègrent le changement climatique dans leurs stratégies, notamment grâce à l'économie circulaire. Les déchets de construction, par exemple, sont triés et recyclés, ce qui permet de nouvelles initiatives économiques et durables. Ce cadre est soutenu par la loi, et certaines villes comme Nice surpassent même ces exigences. De nombreux exemples européens (Mission Cities, Urban Mining, Cradle to Cradle) démontrent qu'il est possible de faire mieux.»

“Et puis votre projet est Anachronique car à l'heure actuelle plutôt que de prévoir du gigantisme pour une poubelle, vous devriez opter plutôt sur que le système du tri par les citoyens génère des filaires spécifiques à taille humaine, avec création d'emploi locaux, et basé sur le savoir faire et les connaissances de la population.”

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Effectivement, la France intègre ces différents aspects et fait évoluer son cadre réglementaire avec la loi LTECV de 2015 et la loi AGEV qui intègre :

- Une réduction des déchets à la source
- Une augmentation du tri
- Une augmentation de la valorisation matière et énergétique
- Une réduction de l'enfouissement

Il faut réduire la production, mieux trier, mieux valoriser et moins enfouir, mais il est nécessaire de conserver des capacités d'enfouissement, car une part des déchets ne peut être valorisée. La région PACA, comme toutes les autres régions françaises, n'atteint pas les objectifs de réduction ni de valorisation et présente un déficit de capacité d'enfouissement, ce qui l'amène à exporter ses déchets dans les régions limitrophes, voire à l'étranger.

Le projet d'écopôle répond à ces différents objectifs :

L'écopôle comprendrait une déchetterie professionnelle, une plateforme de recyclage, une zone de réemploi et un centre de tri permettant la valorisation de 20 000 tonnes par an de déchets, ce qui permettrait d'éviter le stockage de 400 000 tonnes sur une période de 20 ans. La partie stockage de l'écopôle, prévue pour 100 000 tonnes par an, représente 8,3 % des besoins en stockage de la région PACA.

\*<https://experience.arcgis.com/experience/9982180b2a8f47e986f33099f3c78b64/page/D%C3%A9chets-et-%C3%A9conomie-circulaire/>

## PROPOSITIONS DU TERRITOIRE

REFORMULÉE

### Traiter uniquement les déchets de Aups et villages alentours. Valoriser les déchets sur leur lieu d'origine.

INITIALE

« AUPS n'a pas vocation à être la poubelle de PACA, le territoire avec les villages alentours cela serait suffisant Chacun ses poubelles!!! Même si je peux entendre qu'il faille centraliser vu le cout des installations»

« Exigeons des pratiques responsables : Nous demandons que PAPREC respecte la loi et valorise ses déchets sur leur lieu d'origine. Nos villages ne doivent pas être les décharges de la région PACA. Nos sols sont précieux, et leur préservation est essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique.»

« Trouver d'autres lieux pour partager la charge»

## RÉPONSE DE TERRA 83

La proposition de traiter uniquement les déchets d'Aups et des villages alentours, bien que louable, n'est pas compatible avec le fonctionnement actuel du modèle français de gestion des déchets. Le projet proposé par TERRA 83 repose sur une gestion locale à l'échelle régionale, organisée par bassins de vie, conformément aux pratiques en vigueur et aux exigences réglementaires.

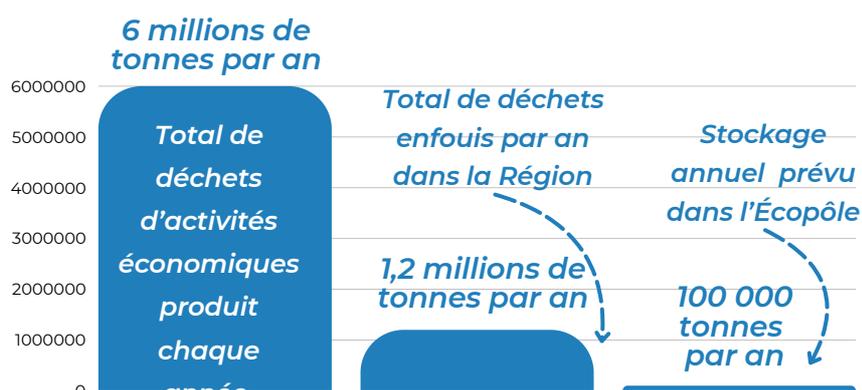
Un traitement individualisé pour chaque territoire nécessiterait la création de 15 filières de traitement distinctes, impliquant une multiplication des infrastructures sur un même territoire, ce qui serait économiquement, logistiquement et écologiquement difficile à soutenir. Pour éviter cela, des sites collectifs de traitement sont mis en place, permettant de mutualiser les ressources, de maîtriser les coûts, tout en répondant aux besoins des collectivités voisines.

La Région PACA doit être autonome pour la gestion et le traitement des déchets.

Aujourd'hui, 800 000 tonnes par an sont exportées de PACA, dont 536 000 tonnes par an à l'étranger.

Pour atteindre cet objectif d'autonomie, la Région promeut la réduction de la production des déchets, l'augmentation de leur recyclage et de leur valorisation afin de diminuer les besoins en stockage.

Actuellement, les besoins en stockage des Déchets d'Activités Économiques (DAE) et de DMA sont de 1,2 million de tonnes par an. L'installation de stockage des déchets non dangereux non inertes de l'écopôle contribuerait à hauteur de 8,3 % des besoins de stockage de la région PACA.



## PROPOSITIONS DU TERRITOIRE

### REFORMULÉE

**Diviser le projet en deux sites, à Castellane et Cadarache, pour réduire les distances de transport, limiter l'impact climatique et concevoir des installations plus petites et moins invasives.**  
**Réduire la dimension du projet**

### INITIALES

« Puis-je vous suggérer d'établir deux sites au lieu d'un? L'un réunissant les déchets de Nice et Digne-les-bains à mi-chemin à la hauteur de Castellane, et l'autre réunissant les déchets de Marseille et Toulon, à la hauteur de Cadarache. En répartissant ainsi la charge, vous diminueriez l'impact sur le climat (distances à parcourir réduites) et les Installations pourraient être plus petites, donc moins invasives.»

“Dehors. Cherchez ailleurs ! Pas dans le parc du Verdon ! Le parc du Verdon est un lieu sacré, on y touche pas. Nous mettrons tous les moyens légaux pour vous empêcher de construire cet écopôle de déchets qui est surdimensionné et dans un lieu totalement inapproprié. Nous avons des personnalités et des moyens avec nous ! Vous n'arriverez pas à vos fins. Arrêtez de nous prendre pour des pecnos !”

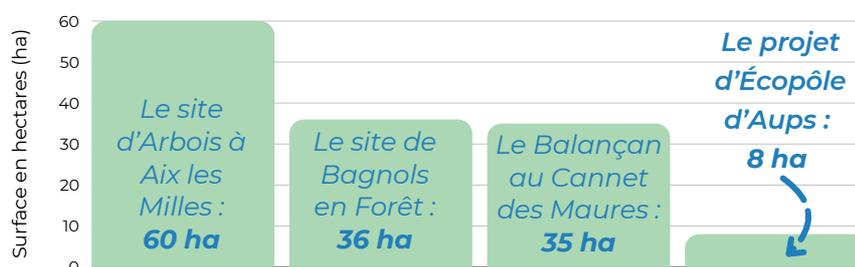
### RÉPONSE DE TERRA 83

La proposition de diviser le projet en deux sites, à Castellane et Cadarache, bien qu'intéressante en théorie, n'est pas compatible avec les besoins identifiés et les contraintes territoriales. Le choix du site d'Aups pour l'installation de l'écopôle repose sur des critères précis :

- Besoins régionaux : Le site répond aux besoins en stockage de déchets pour le bassin de vie provençal et azuréen (le département du Var se situe dans ces deux bassins de vie).
- Recherche infructueuse d'alternatives : Les recherches menées dans le Var n'ont pas permis d'identifier d'autres sites adaptés aux contraintes réglementaires.
- Compatibilité avec le PLU : Le PLU d'Aups autorise l'activité de traitement et de stockage des déchets au lieu-dit "Les Eaux Blanches" (ce site a longtemps été utilisé comme décharge).
- Études de préqualification : 12 études indépendantes ont confirmé la faisabilité technique, réglementaire et économique de ce projet à Aups.

Le projet d'écopôle à Aups reste de taille moyenne pour le tonnage entrant et de petite taille pour la surface, comparé à d'autres installations. Il est dimensionné pour répondre aux besoins régionaux en matière de gestion des déchets, tout en respectant les standards habituels pour un centre de stockage de déchets non dangereux non inertes (DNDni).

À titre de comparaison, dimensions d'autres sites de stockage de la région :



## PROPOSITIONS DU TERRITOIRE

### REFORMULÉE

#### Abandon du projet

##### INITIALE

*“Au regard des éléments présentés, des explications données lors de notre rencontre. Je suis totalement opposé à cette extension, à cette aberration environnementale. Vous proposez une desserte de poids lourds de 36 à 44 t sur une voirie départementale non adaptée. Vous allez créer une espèce de décharge, même si ce terme est inadapté le principe est le même au milieu d'un site remarquable. Vous envisagez des om, de l'amiante sous réserve bien entendu d'acceptation. Votre destination finale est simplement de rentabiliser votre site avant l'obligation d'une réhabilitation de ce dernier suite à l'exploitation de la carrière. Alors afin préserver cet héritage extraordinaire que nous avons je m'oppose à ce que Aups devienne la décharge du Var.”*

*“Suite à la présentation du projet, le 7/10/24, et la lecture du fascicule fourni par Terra 83, je vous informe de mon profond désaccord quant à la création d'un tel site industriel au lieu-dit "Eau blanche".*

*Les différents impacts induits sont, à mon sens, totalement rédhibitoires à la création de ce type d'installations. tant sur les réseaux routiers inadaptés à recevoir des flux de PL, que sur l'environnement exceptionnel du Parc naturel du Verdon, J'ajouterai que les risques potentiels d'incendie dans ces forêts particulièrement sensibles serait fortement aggravés du fait de l'enclavement du site.”*

*“Par ce mail, je viens donner mon désaccord pour la création d'un écopôle à Aups C'est impensable de faire circuler sur nos petites routes du haut var 66 camions minimum (aller-retour) par jour Récupérer 100000 tonnes de déchets de la région PACA, avez-vous pensé à l'air, à l'eau même si soit disant il n'y a pas de nappes phréatiques juste à l'endroit de la décharge Vous parlez de gestion du paysage, j'emploierai plutôt le mot « destruction du paysage » Je suis jeune et je veux que mes futurs enfants vivent à Aups comme j'ai vécu moi enfant, dans un village propre, calme, loin de toute industrialisation Vous l'avez compris je suis CONTRE”*

*“Tous ces sacrifices environnementaux au nom de la finance! J'espère que nos élus seront contre et ne signeront pas le bail emphytéotique avec l'entreprise Je suis CONTRE ce projet Terra 83,”*

*“Je suis contre ce MEGA PROJET pour la sécurité des citoyens et pour préserver l'environnement une poubelle restera toujours une poubelle quoique l'on fasse....Et AUPS n'a pas vocation à être la poubelle de tout PACA”*

*“Je ne peux que réitérer mon opposition à un projet qui vise à drainer tous les déchets de PACA Oui à de petits sites. Non à un site qui implique des ballets de camions sur des centaines de km”*

*“Je viens vous faire part de mon étonnement concernant ce projet d'enfouissement des ordures de la région PACA sur la commune d'Aups. En effet nous sommes dans le parc naturel du Verdon qui est donc un secteur protégé, comment peut-on y envisager un tel projet ? De plus nous sommes une région touristique qui accueille de nombreux touristes tout au long de l'année et plus encore en période estivale, ce projet me semble donc être un non-sens. Ce projet situé sur la route de Tourtour qui est une petite route étroite verrait donc circuler de nombreux camions cela rendrait cette circulation dangereuse, de même sur la commune d'Aups. Pour toutes ces raisons je tiens à vous faire part de mon désaccord avec ce projet.”*

*“votre projet est délirant. sur cette route très étroite et dans un rayon de moins d'1 km se trouvent 3 des plus prestigieux domaines de la région : chateau de taurenne du XII ème et oliveraie aoc, bastide de la Baume même époque (martin bidouré, bernard buffet) et musée de Faykod. Juste au dessus se trouve ND de Liesse chapelle du XIIème avec panorama. vous posez votre projet à l'intersection d' un plus beau village de France, d'une zone Natura 2000 et d'un parc Naturel régional. Ce n'est pas sérieux. ou c'est sérieusement fou. Nous ne voulons pas de votre projet .”*

*“Voilà vous aurez compris que mon seul espoir est de voir échouer votre projet.”*

**PROPOSITIONS DU TERRITOIRE**

REFORMULÉE

**Abandon du projet**

INITIALE

*“Ce n'est pas une compensation financière qui pourra jamais réparer les nombreux dégats que votre usine et camions vont causer, vous êtes sans scrupules, sans éthique, vous n'êtes pas humains, vous êtes une société financière qui ne pense qu'à maximiser ses profits et n'agit pas au service de la communauté. Bien sûr que nous avons besoin de traiter et recycler nos déchets et personne ne peut démentir ce la, mais pas de cette façon à rassembler tous les déchets de toute une région entière ! A petit échelle locale Messieurs ! Et arrêtez le gigantisme ! Dehors !”*

RÉPONSE DE TERRA 83

La décision finale concernant l'abandon ou l'autorisation du projet relève des instances compétentes, à savoir la commune d'Aups dans un premier temps, puis la Préfecture du Var, conformément aux réglementations en vigueur pour les installations classées pour l'environnement dont relève le projet d'écopôle.

# Typologie des déchets

## QUESTION DU TERRITOIRE

### Y-aura-t-il du stockage d'amiante ?

#### RÉPONSE DE TERRA 83

La région demande que le site puisse accueillir de l'amiante lié (plaque de fibro-ciment, par exemple).

En revanche, TERRA 83 n'a pas pris de décision et soumet cette possibilité à la concertation avec une capacité maximum d'accueil de 10 000t/an.

## QUESTION DU TERRITOIRE

### Quels seront les déchets acceptés ?

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Il s'agit des déchets non dangereux et des déchets inertes (\*)

**(\*) Complément d'information :** Classification selon les propriétés du déchet

Les déchets peuvent être divisés en trois catégories :

- Les déchets dangereux (DD) : il s'agit des déchets qui présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen : inflammables, toxiques, dangereux pour l'environnement... Les déchets dangereux font l'objet de règles de gestion particulières en raison des risques particuliers d'impact environnemental et sanitaire associés à leur manipulation.
  - Les déchets non dangereux (DND) : il s'agit de déchets qui ne présentent aucune des 15 propriétés de danger définies au niveau européen. Les règles de gestion sont plus souples que pour les déchets dangereux. Il s'agit par exemple de biodéchets, de déchets de verre ou de plastique, de bois, etc.
  - Les déchets non dangereux inertes : parmi les déchets non dangereux, ce sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas les matières avec lesquelles ils entrent en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. Il s'agit en majorité de déchets provenant du secteur du bâtiment et des travaux publics (déchets de béton, de briques, de tuiles, etc.).
- <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/differentes-categories-dechets>

Exemple de DAE :



QUESTION DU TERRITOIRE

**Definition d'un déchet d'activité économique un DAE est un produit autre qu'un ménage il peut s'agir d'une entreprise, commerces, artisans, commerçants, administrations scolaires, OU HOPITAUX.....il peut être non dangereux ( papier, bois, métal) OU DANGEREUX (accumulateurs, solvants ect...) Plus bas de la page, vous écrivez DECHETS INTERDITS les déchets dangereux Déchets radioactifs, déchets liquides**

**Désolée mais pour moi le déchet d'activité économique est DANGEREUX donc acte....**

RÉPONSE DE TERRA 83

Les déchets d'activités économiques (DAE) peuvent inclure des déchets dangereux. Mais dans le cadre de ce projet, seuls les déchets non dangereux non inertes seront acceptés. Le SRADDET précise que les déchets non dangereux non inertes correspondent aux déchets ménagers et aux déchets issus des activités économiques (hors BTP). (\*)

Les déchets dangereux, y compris les déchets radioactifs et liquides, sont formellement interdits sur ce site, conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets d'hôpitaux dits Déchets de Soins à Risque Infectieux (DASRI) sont également interdits. Enfin, les services de l'État contrôleront l'ensemble des déchets entrant dans l'Écopôle.

(\*) *L'Essentiel du SRADDET : Construisons ensemble la région désirable de demain* (<https://experience.arcgis.com/experience/9982180b2a8f47e986f33099f3c78b64> )

Exemple de DAE interdits :



QUESTION DU TERRITOIRE

**quels déchets , d'où, comment sont gérés les déchets non recyclables, préciser ce qu'ils sont dnd ? ISDND ?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Les déchets non recyclables, qui ne peuvent être valorisés ni en matière ni en énergie, proviennent de diverses sources comme les foyers, les industries et les commerces. Ils incluent des éléments tels que certains plastiques, textiles, déchets alimentaires non compostables et résidus de construction.

Lorsqu'ils ne peuvent pas être valorisés, ces déchets sont stockés dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) où ils sont enfouis de manière contrôlée afin de minimiser leur impact environnemental.

Les Déchets Non Dangereux (DND) sont des déchets qui ne présentent aucune des 15 propriétés de danger définies au niveau européen, telles que l'inflammabilité, la toxicité ou la corrosivité. Ils incluent des éléments comme les biodéchets, le verre, le plastique, le bois, etc. Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) est un site classé pour la protection de l'environnement, autorisé par arrêté préfectoral, où sont enfouis des déchets non dangereux ne pouvant être valorisés en matière ou en énergie. Ces installations sont régies par l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.



# Ordures ménagères

## QUESTION DU TERRITOIRE

**L'accueil d'ordures ménagères va produire des odeurs désagréables ?  
Que signifie "en discussion"? (OM et amiante)**

### RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, le stockage des ordures ménagères (OM) peut produire des odeurs désagréables. La décision d'intégrer ou non l'accueil des OM sur le site dans le dossier de demande d'autorisations qui sera adressé à la préfecture sera prise en fonction des résultats de la concertation. (C'est pourquoi TERRA 83 indique "en discussion" à ce stade de la concertation.)

Dans le cas où la décision serait de les accueillir, le potentiel d'accueil serait limité à 10 000 t/an d'ordures ménagères (OM). Mais ce sont principalement les OM du territoire des Lacs et Gorges du Verdon qui seraient accueillies et qui représentent de 3 à 4 500 T/an. Ce qui permettrait de ne pas envoyer les OM ailleurs et ainsi réduire les coûts pour la collectivité et ses habitants.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Quelle est la légitimité de TERRA83 pour accueillir les OM de la  
ComCom des Lacs et Gorges du Verdon ?**

### RÉPONSE DE TERRA 83

Le site aurait un potentiel d'accueil de 10 000 t/an d'ordures ménagères (OM). Le SRADDET définit les besoins maximum de stockage (localisation et capacité d'accueil). En revanche, ce sont les intercommunalités qui choisissent l'opérateur de traitement dans le cadre de la procédure de marché public.

# Impacts : environnement

## QUESTION DU TERRITOIRE

**“Et la pollution visuelle, olfactive, les nappes phréatiques ... ???? même si vous promettez des mesures de protection appropriées :(“**

**“J'apprécie que la possibilité nous soit donnée d'exprimer notre total désaccord avec un projet délirant du point de vue du bilan carbone (des camions venant de 200km?), de la ressource en eau - déjà extrêmement restreinte, de la pollution des nappes (quid des forages de Taurenne, de Villecroze, de Salernes situés dans la nappe immédiatement sous le site du projet?), de la pollution sonore, des risques de poussière, d'incendie et j'en passe.”**

**Quels seront les impacts écologiques sur la faune la flore , les nappes phréatiques, ainsi que les sources, cours d'eau, EAU POTABLE ??? Et également l' impact de la pollution des camions sur les routes jusqu'à 150 km ????**

**Et le vent du mistral, allez-vous le mettre sous cloche ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les activités et les installations de l'Écopôle sont encadrées par de nombreux textes réglementaires, avec principalement différents articles du code de l'environnement et des arrêtés ministériels en lien avec les activités des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le cadre, le contenu et la procédure d'une autorisation environnementale sont définis par le code de l'environnement, avec la réalisation d'une étude d'impact globale et d'une étude de dangers afin d'évaluer les impacts au niveau visuel, olfactif, sonore etc., ainsi que les risques potentiels pour les éventuelles nappes phréatiques. Des mesures constructives, d'évitement et de réduction sont définies pour éviter tout impact négatif sur l'environnement.

L'Écopôle sera soumis à des obligations et contrôles réglementaires sous la tutelle des services de l'État. L'ensemble de ces obligations et contrôles sera à disposition de la Commune d'Aups.

Les camions viendront d'une zone de chalandise représentant 2 heures de route en "camions".

## QUESTION DU TERRITOIRE

**En matière d'impact environnemental:**

- **il serait plus logique d'avoir cet Écopôle au plus près des "foyers de production des déchets", qui sont majoritairement sur la côte; un tel éloignement de cet Écopôle engendrerait en effet une pollution accrue liée au trafic; d'autres alternatives sont-elles à l'étude?**
- **la route Tourtour - Aups est l'une des plus belles routes du Haut-Var; quel serait l'impact de cette nouvelle activité, et du flux de camions associé, sur l'activité touristique?**
- **les déchets dangereux sont, à ce stade de l'étude, exclus de cet Écopôle; existe-t-il un risque que, dans le futur, de tels déchets soient également amenés sur ce site?**

**Tel qu'il apparaît sur la photo, le projet englobe une partie de la montagne des Infourmières. Est-il prévu une excavation visible du CD 77, lieu de passage de très nombreux touristes? L'atteinte au paysage présente un risque touristique majeur**

## RÉPONSE DE TERRA 83

- En première approche, le site peut paraître éloigné, mais cet éloignement est à considérer au regard de la situation actuelle de la Région, qui exporte plus de 700 000 t/an de déchets par an, dont plus de 500 000 t/an à l'étranger. La création d'un Écopôle à Aups contribuerait à l'atteinte des objectifs régionaux fixés dans le SRADDET, avec la volonté d'avoir un renforcement du maillage territorial d'ISDND grâce à une limitation de leurs capacités à 100 000 t/an. Ce point vise en particulier à limiter les distances parcourues par les déchets produits en Région et à sécuriser les capacités de traitement locales afin de limiter les exportations de déchets hors Région et de maîtriser les coûts. Sachant que les déchets réceptionnés dans l'ISDND seront au préalable passés dans une installation de tri située à proximité du lieu de production.
- La concertation doit pouvoir aider à identifier les itinéraires préférentiels pour les poids lourds acheminant les déchets vers l'Écopôle.
- La demande d'autorisation soumise en Préfecture porte uniquement sur les déchets non dangereux. L'autorisation préfectorale ne portera donc que sur cette famille de déchets, aucun déchet dangereux ne pourra donc être accueilli sur le site.
- Des mesures d'évitement et de réduction des impacts négatifs sur l'environnement et le paysage seront mises en place via une étude paysagère réalisée par un bureau d'études spécialisé, reconnu et indépendant.
- Le site choisi est un lieu historique (depuis plus de 40 ans) pour l'activité de traitement de déchets et pour l'industrie extractive.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Près du MUSEE FAYKOD, de la Campagne MAILENDER produits BIO, et il y avait une source connue des aupsois les Infirmières qui coulait il y a 4 ans et donc est susceptible de recouler vu les évènements pluvieux de ces derniers temps**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La conception du site permet de gérer les épisodes pluvieux importants, sachant qu'il y a déjà des activités et que la gestion des eaux est déjà maîtrisée, avec le maintien de l'évacuation au niveau du vallon sec qui restera en l'état.

Par ailleurs, cette source des infirmières n'est pas concernée par le projet, qui se situe sur les parcelles portant déjà des activités.

Enfin, une étude hydrogéologique a été réalisée, garantissant l'absence de nappe phréatique au droit du site, et le maintien de la ressource en eau existante.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**GESTION DES LIXIVIATS ...Qui dit LIXIVIATS dit forte pollution Où rejetez vous le lixiviat après traitement??? Traitement proposé par l'entreprise par osmose inversé...qui génèrent d'autres lixiviats....Donc si j'ai bien compris, on stocke..... N'y aurait il pas d'autres traitements pour recycler ces lixiviats? Voire les réutiliser.**

**bassins de stockage des lixiviats : bassins à ciel ouvert, risque pour l'environnement ? Dangersité ? Combien de temps**

**eaux traitées : quelle est leur dangersité ? La demande en eau ? Sachant que le climat se réchauffe et on a moins d'eau**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le traitement des lixiviats au niveau de l'Écopôle est réalisé par une unité de filtration par osmose inverse (technologie la plus performante utilisée notamment dans le traitement de l'eau) permettant de produire :

- Le perméat (70% du volume des lixiviats entrants dans l'unité), qui est l'eau purifiée issue de la filtration par osmose inverse. Cette eau déminéralisée ne sera pas rejetée, mais stockée sur site à destination de réserve pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et utilisée pour l'abattement des poussières dans le centre de tri ou sur les pistes. En cas d'excédent, elle sera utilisée pour nettoyer les granulats en fonction des besoins de la carrière voisine Joseph de Bresc.
- Le concentrat (30% du volume des lixiviats entrants dans l'unité), qui est l'eau contenant toutes les impuretés filtrées. Ce concentrat sera traité à l'extérieur du site dans des installations spécialisées et agréées pour traiter ces résidus.

Ce processus limite l'impact environnemental du site avec : la réutilisation in-situ de l'eau purifiée issue de la dépollution des lixiviats ; l'absence de rejet au milieu naturel ; et la garantie d'un traitement approprié pour les résidus finaux.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 46: quels risques avez-vous identifiés concernant la contamination potentielle des sols et de l'eau? quelles solutions préconisez-vous? Quelles sont les protections contre les fuites vers un sous-sol perméable?. Quelles seront les mesures et analyses effectuées sur les eaux avant rejet? Quelles sont les alternatives / mitigation si les seuils sanitaires sont dépassés sur les eaux de rejet? Est-ce qu'une étude géohydraulique a été réalisée et publiée ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

L'étude hydrogéologique a permis de définir des mesures visant à garantir l'absence de contamination des sols et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, il est prévu de :

- Renforcer la barrière d'étanchéité passive afin de surpasser les exigences réglementaires en matière de sécurité. Ce renforcement a été dimensionné par un bureau d'études extérieur.
- Mettre en place une barrière d'étanchéité active conforme aux exigences réglementaires et normatives.
- Mettre en place un programme de suivi et de contrôle des eaux afin d'assurer une surveillance continue de leur qualité.
- Mettre en place un process de réutilisation des eaux internes pour éviter les rejets vers le milieu naturel.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Par ailleurs, l'intitulé "Ecopole" tend à accréditer l'idée qu'un tel projet, dans un tel lieu, aura un impact positif sur l'environnement. Pouvez-vous partager les résultats de votre étude qui montrent que les conséquences d'un trafic accru de camions sont très largement compensées par d'autres avantages? Existe-t-il d'autres localisations que vous ayez également considérées qui soient encore plus respectueuses de l'environnement?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le terme "Écopôle" est utilisé actuellement pour désigner des installations complémentaires permettant une gestion intégrée sur un site, et limitant les besoins de transports vers différents sites disséminés sur le territoire.

Les déchets existent et il est nécessaire de pouvoir les traiter en toute sécurité pour garantir un impact environnemental minimal.

La meilleure solution serait de ne pas créer de déchets, mais la route est malheureusement encore longue pour y parvenir.

Les flux existent déjà et nécessitent souvent des exportations de déchets vers d'autres régions et/ou pays. Un projet en région améliore donc la situation au regard de la distance parcourue jusqu'au lieu de traitement : des centaines de kilomètres sont ainsi évités.

Cette relocalisation doit s'accompagner d'une réelle réflexion sur les transports de déchets.

Terra 83 souhaite travailler au mieux sur la question des itinéraires pour limiter les nuisances pour le territoire.

Les activités de cet Écopôle font partie du panel de solutions reconnues pour une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**le parc naturel régional du verdon valide t'il ce projet?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le Parc Naturel Régional du Verdon est membre du Comité de dialogue et participe, à ce titre, au suivi des éléments discutés dans le cadre de la concertation.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**quels organismes écologiques ont été consultés en matière de préservation de la biodiversité?****Quels cabinets d'expertises INDEPENDANTS seront chargés des études d'impact? A court terme, moyen et long terme ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Des bureaux d'études indépendants ont été missionnés pour s'assurer de la compatibilité du site. En ce qui concerne la dimension biodiversité, l'étude Faune-Flore a été réalisée par le Bureau d'études ECO-MED en 2021, sur une période de plus d'un an.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Verdon environnement a t'il été informé et quand?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

La société Verdon Environnement-Pizzorno est représentée au sein du Comité de Projet et participe, à ce titre, au suivi des éléments discutés dans le cadre de la concertation.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Le Combustible Solide de récupération (CSR) pollue-t-il ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, la combustion des CSR peut polluer, c'est pour cette raison qu'elle doit se faire uniquement dans des installations dûment autorisées ayant un traitement des fumées. Il n'y aura aucune combustion sur le site d'Aups.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**2- Pouvez-vous donner la liste et les coordonnées des sociétés qui ont réalisé les études exigées par le cadre règlementaire du projet ?**

**3- Pouvez-vous donner accès sur internet à ces études ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Dans le cadre de la loi « Industrie verte » du 23 octobre 2023<sup>1</sup> et son décret d'application du 6 juillet 2024, ce projet serait soumis en cas d'acceptation par la commune d'Aups à :

- consultations obligatoires des différents organismes et instances compétents ;
- consultations des conseils municipaux et autres collectivités locales intéressées ;
- et participation du public.

Si le dossier de demande des autorisations est déposé à la préfecture, ces consultations et la participation du public seraient conduites en même temps.

Dans le cadre de cette enquête publique qui dure 3 mois, les éléments du dossier, les avis rendus par le public et les organismes et instances consultés, ainsi que les éventuels compléments ou réponses apportés par le porteur de projet sont rendus publics, tout au long de la consultation, sur un site Internet dédié.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Sur la parcelle B566, vous nous annoncez protéger le lézard ocellé, mais comment ferez-vous pour ne pas en tuer, lors des travaux de défrichage et de mise à plat, de 8 ha sur cette parcelle. Leurs lieux d'habitat ne sont malheureusement pas protégés (ECO-MED) mais les sauriens le sont. Il faudra s'intéresser également aux tortues d'Hermann, aux amphibiens et à quelques chiroptères vivant et se nourrissant sur le site et tous, protégés par la convention de Berne.**

**Comment est protégé le lézard ocellé ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Pour que le dossier de demande des autorisations soit conforme, une étude d'impact environnementale sera fournie (en cours de réalisation). C'est au regard des résultats de cette étude d'impact que les services de l'État compétents jugeront du respect des réglementations environnementales en vigueur.

La zone de protection du Lézard Ocellé est identifiée et sa superficie est gelée afin de ne permettre aucune activité sur ladite zone ,

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Quant à votre dispositif pour éviter les infiltrations et la pollution des eaux souterraines, il n'est pas prévu pour résister aux nouvelles catastrophes climatiques d'envergure telles que le 15 juin 2010 à Draguignan, puis Cannes, Barcelone en 2024 et d'autres bien plus loin encore. Vos installations classiques et pas toujours efficaces ne résisteront malheureusement pas longtemps aux très fortes précipitations stationnaires qui deviennent de plus en plus importantes, imprévisibles et destructrices.**

**Le vallon de la Brague, St Barthélémy, la Bresque puis l'Argens risquent d'être sérieusement pollués et par conséquent les eaux de Salernes.**

**absence de nappe phréatique à proximité du site : faux  
vous avez fait votre étude pendant la sécheresse, ce qui vous arrange bien et fausse tous les résultats. Oui il a une nappe phréatique car maintenant nous avons plus d'eau**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Deux éléments de réponse :

Le premier est lié au fait que :

- Les dispositifs de protection des eaux sont dimensionnés avec des marges de sécurité pour anticiper les événements extrêmes.
- Ces dispositifs sont conformes aux réglementations existantes et seront adaptés aux évolutions futures de ces réglementations.

Le second porte sur la responsabilité des bureaux d'études tiers indépendants, dont la légitimité et la crédibilité ne peuvent être mises en cause, notamment auprès des services de l'État et des populations, en produisant des études irréalistes. Par ailleurs, les sociétés Sartorius et Paprec, qui ont créé Terra83, sont reconnues et existent depuis 30 ans. Elles ne peuvent se permettre, pour leur pérennité et celle de leurs milliers de salariés, de ne pas s'assurer du bien-fondé des études et de ne pas anticiper les événements.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**L'exploitation de la carrière à déjà durant des années abîmée l'endroit des Eaux Blanches et justement la fin d'exploitation obligeait le propriétaire à remettre en état naturel pour rendre un peu à la nature ce qui nous a été sans doute utile !  
Votre projet annulé cette réparation, exonère des responsabilités et engagements contractuels passés.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

L'exploitation de la carrière et le projet d'écopôle sont des initiatives distinctes et indépendantes. Ainsi, l'installation de l'écopôle n'annule en rien les engagements contractuels pris par la société J. de Bresc concernant la remise en état naturel du site de la carrière. Ces responsabilités restent pleinement applicables, et le projet d'écopôle ne saurait les modifier ou les exonérer.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Aberrant aussi car aux vu de votre documentation et des références techniques que vous apportez, on constate aisément que vos études préalables ne tiennent absolument pas compte de la puissance du vent dans ce secteur, non plus des épisodes orageux de plus en plus nombreux, violents et vous n'avez aucune mesure du débit d'eau à ces moments ! Encore moins visiblement de la topographie des écoulements des bassins versants vers des sources d'eaux potables et de cours d'eau secondaires qui alimentent de nombreux villages en aval !**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Terra 83 remercie pour cette question qui soulève des préoccupations légitimes. Le choix du site pour l'écopôle repose sur 12 études préalables réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études couvrent notamment la faune, la flore, la géologie, l'hydrogéologie, l'hydrologie, la stabilité des sols, les risques de foudre, ainsi que l'impact des eaux et des bassins versants. Ces analyses réglementaires confirment la compatibilité du site avec le projet. Si le projet est déposé, toutes ces études seront mises à disposition du public et analysées par les services de l'État. En cas de demandes complémentaires ou de besoins d'approfondissement identifiés par ces services, Terra 83 s'engage à réaliser les études nécessaires pour répondre aux exigences. La responsabilité des sociétés Sartorius et Paprec, qui ont créé Terra 83 pour le projet d'écopôle, serait pleinement engagée si le projet voit le jour. Ainsi, Terra 83 aura pour mission de respecter, a minima, les conclusions des études réalisées, notamment sur le sujet de l'eau.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Puisque vous nous assurez que votre projet comporte aucune danger ni gêne significative, accepterez vous une clause dans votre bail ou vous garantirez de tout arrêter et plier bagage, dès que le première cycliste ou famille de touristes se font écraser par un de vos camions? Ou dès que les premiers enfants Salernois tombent malades après avoir bu de l'eau pollué par votre monstrosité? Ou simplement dès que les premières odeurs nauséabondes commencent à s'installer dans nos jolies villages, une agréable jour d'été? Pas la peine de répondre, on connaît déjà la réponse.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Sécurité routière : Les études d'impact incluent une évaluation des flux de circulation et des mesures seront prises pour limiter les risques (trajets spécifiques, horaires adaptés).

Qualité de l'eau : Une étude hydrogéologique garantit l'absence de risques pour les nappes phréatiques, avec un suivi régulier encadré par les autorités compétentes.

Nuisances olfactives : L'écopôle n'accueillera pas de déchets putrescibles, et les processus choisis visent à minimiser les impacts environnementaux.

Terra 83 s'engage à respecter strictement les réglementations et à agir immédiatement en cas de problème. Les autorités supervisent ces engagements et peuvent suspendre ou arrêter l'activité si nécessaire.

**PROPOSITION DU TERRITOIRE**

## REFORMULÉE

**Mesures pour éviter une mauvaise récupération des fumées qui pourrait nuire aux riverains.**

## INITIALE

« nous aimerions avoir des engagements écrits de la part des représentants qui étaient présents, les Sociétés Sartorius et Paprec. Comme par exemple, une mauvaise récupération des fumées pouvant porter préjudice à notre établissement vu la proximité et le fait qu'une partie importante de notre économie repose sur nos visiteurs.»

## RÉPONSE DE TERRA 83

Il n'y pas de combustion de déchets prévues sur l'écopôle

**PROPOSITION DU TERRITOIRE**

## REFORMULÉE

**Une canalisation d'eau de ville arrive jusqu'au niveau de la Tuillière. Peut-être a-t-elle de la ressource....**

## INITIALE

."Les nombreuses sources (Villegroze, Salernes) ou forages (Taurenne) montrent une présence d'eau, .une centaine..de mètres plus bas. Le terrain, calaciare, est éminemment poreux .Une pollution de la ressource en eau présenterait un risque majeur pour les populations de ces villages.. .Un captage de la ressource réduirait également la ressource disponible. .Une canalisation d'eau de ville arrive jusqu'au niveau de la Tuillière. Peut-être a-t-elle de la ressource...."

## RÉPONSE DE TERRA 83

La zone de l'écopôle n'est pas alimentée par un réseau EP de la ville, et aucun forage n'est prévu pour répondre aux besoins de l'écopôle. La gestion des eaux dans le périmètre de l'écopôle est définie dans les études menées par les bureaux d'études. Cette gestion sera réglementée et contrôlée par les services de l'État si le projet voit le jour.

**PROPOSITION DU TERRITOIRE**

## REFORMULÉE

**Donc, que proposez-vous en cas de pollution de la première richesse de Salernes, sa source ?**

## INITIALE

*“L'eau est un bien commun ... et se révèle de plus en plus un bien stratégique. C'est LE BIEN ESSENTIEL à la vie.*

*Salernes vit ... depuis au moins 400 ans grâce à sa source, sur le site Saint Barthélemy aujourd'hui classé zone Natura 2000.*

*L'ISDND souhaite s'installer en amont, sur le bassin versant de la source. TERRA83, le porteur du projet, respectera à n'en pas douter les normes d'installation qui lui seront imposées ... mais un parapluie n'a jamais empêché de se mouiller les pieds. Ainsi malgré l'argile et la technique, un événement climatique imprévu, un entretien hasardeux ponctuel, une erreur humaine induira inmanquablement des pollutions de la nappe phréatique à un moment ou un autre. IMMANQUABLEMENT ...*

*Les études géologiques du site Les Eaux Blanches et les mesures recommandées par des ingénieurs (des hommes !) peuvent aussi souffrir d'erreurs humaines. Nul ne peut le nier.*

*Notre eau nous est bien trop essentielle pour que l'on puisse accepter l'éventualité de la moindre souillure par quelque projet que ce soit, a fortiori par un projet téléporté, illégitime dans ses ambitions au vu de la production de déchets locaux.*

*Oui nous devons travailler sur nos déchets et proposer des solutions, oui il y a urgence. Mais le Parc Naturel Régional du Verdon n'a pas vocation à être le réceptacle des excès hors zone. Et Salernes n'a pas à en subir potentiellement les conséquences.*

*Que proposez-vous en cas de pollution de la source Saint Barthélemy ?*

*– Accepter d'y répondre c'est accepter qu'une pollution soit possible.*

*– Ne pas y répondre, c'est faire preuve d'arrogance et de prétention sur l'infaillibilité de ce projet.*

*Les 4000 habitants de Salernes ne peuvent se satisfaire d'un risque raisonnablement acceptable, et le Conseil Municipal du village l'a bien compris en se positionnant contre toute installation.*

*... Donc, que proposez-vous en cas de pollution de la première richesse de Salernes, sa source ?”*

## RÉPONSE DE TERRA 83

Terra 83 remercie pour cette question qui reflète des préoccupations légitimes et compréhensibles. Le choix du site des Eaux Blanches repose sur un ensemble de 12 études préalables réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études couvrent des aspects essentiels tels que la faune, la flore, la géologie, l'hydrogéologie, l'hydrologie, la stabilité des sols, les risques de foudre, ainsi que l'impact sur les eaux et les bassins versants. Toutes ces analyses ont confirmé la compatibilité du site avec le projet d'écopôle.

Si le projet est déposé, l'ensemble de ces études sera accessible au public et soumis à une analyse rigoureuse par les services compétents de l'État. En cas de demandes complémentaires ou de besoins d'approfondissement identifiés, Terra 83 s'engage à réaliser toutes les études supplémentaires nécessaires pour garantir une sécurité optimale et répondre aux exigences réglementaires.

Nous comprenons la sensibilité liée à la préservation de la source Saint-Barthélemy et affirmons notre engagement à respecter les normes environnementales les plus strictes pour protéger cette ressource essentielle.

Enfin, il convient de souligner la responsabilité des bureaux d'études tiers indépendants, dont la légitimité et la crédibilité ne sauraient être mises en cause, notamment auprès des services de l'État et des populations, en produisant des études irréalistes sur l'absence de risque de pollution des eaux. Par ailleurs, les sociétés Sartorius et Paprec, qui ont créé Terra 83, sont des entreprises reconnues et présentes depuis 30 ans. Elles ne peuvent se permettre, pour leur pérennité et celle de leurs milliers de salariés, de ne pas garantir le bien-fondé des études et d'anticiper les éventuels aléas.

# Impacts : trafic

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Quel sera le trafic généré par l'Ecopôle?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le trafic sera de 33 camions (33 passages) par jour.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 42: combien de camions seront utilisés, de façon journalière, pour: amener tous ces déchets sur le site? reprendre les déchets recyclés? quelles routes vont-ils emprunter? comment va-t-on gérer la circulation pendant la période estivale?**

**33 camions par jour en plus du trafic habituel?**

**Quel est le chemin prévu pour l'accès camion? Quels seront les villages traversés?.**

**Quel est la fréquence prévue pour les camions, quel tonnage?**

**Quelles sont les alternatives au CD77 vers Aups, déjà dangereux?**

**Vous vous engagez à ne pas traverser les centre ville et que le réseau routier le permet. Je me demande bien où vont passer les camions ??? Je ne vois pas d'autres solutions que traverser la place du village d'Aups et route de Tourtour ou avenue le bellegou et route de Tourtour... Aucun autre itinéraire n'est possible pour ce qui vient de Regusse, fox, lac de St Croix, sillans etc. Etc..**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Une trentaine de passages de camions serait nécessaire quotidiennement.

Les départs du site vers d'autres unités de valorisation ou de recyclage ne nécessitent pas de camions supplémentaires, car la gestion des flux sera effectuée en double fret.

Certains camions arrivant à plein sur site seront rechargés de déchets valorisables afin d'éviter des rotations supplémentaires de camions.

Aucun village ne sera traversé : des voies de contournement existent déjà pour le trafic poids lourds actuel, notamment celui de la carrière de calcaire de Tourtour (200 000 tonnes/an) et de la carrière de calcaire J. de Bresc (50 000 tonnes/an).

Enfin, une alternative à la RD77 est à l'étude.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**La préfecture donne-t-elle des autorisations spéciales pour l'utilisation des voies de transport routier ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les véhicules doivent respecter la réglementation en vigueur.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Y-a-t-il un besoin de réfection ou d'élargissement des routes ?**

**Qu'il soit nécessaire de créer un Écopôle sur la commune d'Aups est envisageable. Mais avant de créer un tel projet, il faudrait avoir une route capable de supporter un nombre élevé de passages de camions, or la D77 n'a pas la largeur nécessaire pour cela. Comment faire pour élargir la route et donc abîmer le paysage du Haut Var ?**

**Quels sont les aménagements routiers prévus?**

**En pays semi-montagneux ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Il n'y a pas de prévision de réfection ou d'élargissement des routes existantes qui, actuellement, supportent notamment le trafic de la carrière de calcaire de Tourtour (200 000 tonnes/an) et de la carrière de calcaire J. de Bresc (50 000 tonnes/an).

## QUESTION DU TERRITOIRE

**En matière d'impact routier:**

- **quels seraient les trajets empruntés par les camions pour assurer la desserte de cet Ecopole?**
- **les routes de la commune seraient-elles mises à contribution?**
- **combien de camions circuleraient chaque jour sur chacune des routes retenues pour ce projet? quels seraient leurs tonnages?**
- **les routes existantes seraient-elles suffisantes ou bien faudrait-il en élargir certaines?**
- **y aurait-il nécessité de faire d'autres aménagements au niveau de l'infrastructure locale?**

**route empruntée ? 33 camions par jour : comment gérer ce trafic si lourd ?  
Construction de nouvelles routes ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les principales voies de circulation empruntées par les camions transportant les déchets seront les D560 et D557, c'est-à-dire celles déjà empruntées actuellement par le trafic de la carrière de calcaire de Tourtour (200 000 tonnes/an) et de la carrière de calcaire J. de Bresc (50 000 tonnes/an).

À Aups, des itinéraires sont à l'étude pour limiter au maximum les désagréments pouvant être occasionnés par la circulation sur les voies communales.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Quelles vont être les conséquences sur le trafic en zone touristique ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Actuellement, l'activité J. de Bresc génère un flux de 20 camions par jour auquel il faut ajouter le trafic pour transporter les 200 000 tonnes/an de calcaire issu de la carrière de Tourtour. L'itinéraire permettant l'accès au site n'est pas arrêté et reste à discuter, avec un total de 33 camions par jour pour le projet d'Écopôle.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Aups "village de caractère", Tourtour "1 des + beau village de France" vont accueillir 100 000 Tonnes d'ordures? des centaines de semi-remorques sur les petites routes du haut var, fréquentées par des touristes et des cyclistes???****.Quels sont les protections envisagées vis à vis des très nombreux cyclistes qui passent sur le CD77?.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le projet de l'Écopôle prévoit :

- Un itinéraire optimisé pour éviter la traversée d'Aups par les 33 camions acheminant quotidiennement des déchets vers et/ou de l'Écopôle via la D560 et la D557. Pour information, chaque jour, 2 900 camions de collecte sont nécessaires pour collecter les déchets produits sur la Région.
- En complément, il est prévu de mettre en place des mesures de limitation des nuisances telles que la réduction de la vitesse et le double-fret (éviter les trajets de camion à vide).
- D'autres mesures pour limiter les nuisances pouvant être générées par la circulation des poids lourds peuvent être mises en place.

L'objectif de la concertation est d'offrir la possibilité de proposer des solutions concrètes pour améliorer la circulation des poids lourds, y compris pour les activités des carrières existantes.

**PROPOSITIONS DU TERRITOIRE**

REFORMULÉE

**Mesures pour éviter l'augmentation du trafic qui pourrait nuire aux utilisateurs du réseau routier.**

INITIALE

« nous aimerions avoir des engagements écrits de la part des représentants qui étaient présents, les Sociétés Sartorius et Paprec. Comme par exemple, : L'augmentation du trafic (mouvements des gros porteurs) avancé par Monsieur Cauchi qui lui aussi rendra complexe la venue de nos clients. »

REFORMULÉE

**Éviter la D77**

INITIALE

« La D557 entre Aups et Villecroze est beaucoup plus large et peu construite en maisons, elle permet l'accès à des camions de fort tonnage. La D77 est petite et étroite, il est inadmissible que de gros camions continuent à passer, cela doit CESSER !»

« a seule alternative au CD77 vers AUPS serait une sortie vers Tourtour, soit par l'ancienne route, soit par le .CD 77 refait, en incluant une réfection de la déviation de Tourtour, trop étroite et sinueuse. Mais le tout reste absurde»

« Les mois de juillet-août sont à proscrire, vu le trafic sur le CD77»

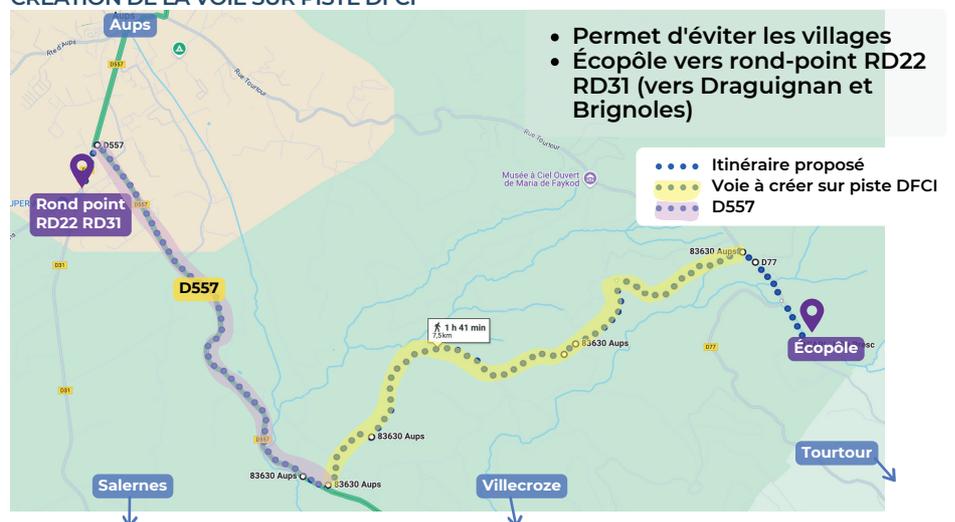
INITIALE

**Pourquoi ne pas faire une déviation à Aups vers la D77, ce qui faciliterait la circulation dans le village et notamment celle destinée au lac de Ste Croix ?**

**RÉPONSE DE TERRA 83**

Terra 83 a pris en compte les préoccupations liées à l'impact du trafic routier. Dans ce cadre, une étude est en cours pour évaluer la faisabilité d'un itinéraire alternatif utilisant une piste DFCI. Cette solution permettrait de limiter l'utilisation du réseau routier classique et ainsi de réduire au maximum les nuisances pour les usagers.

CRÉATION DE LA VOIE SUR PISTE DFCI



# Pourquoi Aups ?

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **Pourquoi cette localisation de l'Écopôle ?**

**Pourquoi ne pas avoir privilégié la région de Cadarache? Les routes y sont bien plus adaptées au transport effectué par des poids lourds. La rue principale d'Aups est souvent engorgée même hors saison, et la route reliant Régusse à Aups est très fréquentée, tout en étant étroite et pleine de virages.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les contraintes pour les sites d'accueil des déchets sont fortes.

Il faut notamment être éloigné le plus possible des habitations et que le PLU soit compatible, ce qui est le cas à Aups.

Les dimensions économiques incitent également à choisir des sites ayant déjà une activité industrielle et des infrastructures.

Le projet d'Écopôle porté par TERRA 83 naît de l'opportunité du site existant à Aups, qui accueille déjà une déchetterie professionnelle et une plateforme de recyclage. TERRA 83 ne dispose pas d'autres options d'implantation pour la création d'une ISDND.

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **Pourquoi accueillir les déchets des « autres » et notamment de la côte?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le SRADDET s'appuie sur le principe du traitement local des déchets, et c'est la raison pour laquelle le territoire de la région est divisé en 4 bassins de vie.

Le principe de traitement « local » se fait à l'échelle de ces bassins de vie qui représentent chacun plusieurs centaines de milliers de personnes.

Il est techniquement et économiquement difficile de descendre à l'échelle des communes, des communautés de communes, voire des départements.

En effet, les coûts de traitement doivent rester acceptables pour les usagers et les collectivités, et supportables pour les opérateurs. Concernant les déchets, c'est le volume entrant dans une installation qui permet de respecter ces équilibres, notamment économiques.

Le SRADDET limite la capacité des nouveaux sites à 100 000 t/an afin d'avoir une meilleure répartition spatiale. L'objectif étant d'assurer un maillage équilibré sur l'ensemble du territoire de la région.

QUESTION DU TERRITOIRE

**Page 18: Aups est certes un point central du point de vue géographique pour la région PACA; de là à dire que Aups est le barycentre de la région au niveau des déchets, je me permets d'en douter. D'où ma question: quelle est la répartition géographique par grande agglomération (bassin de Nice, Toulon, ...etc...) de la "production de déchets" (déchets ménagers et déchets BTP)? Pour être plus clair, sur la base de votre étude, quel % des déchets ménagers (resp. BTP) vient du bassin niçois, toulonnais, dracénois, ...etc...?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Les quantités de déchets produites en 2022 par les grands bassins de vie de la Région sont les suivantes :

- Bassin de vie Alpin (312 000 hab) : 124 000 t de déchets ménagers et 1,4 Mt de déchets BTP
- Bassin de vie Provençal (2,75 M hab) : 1,12 M t de déchets ménagers et 10 Mt de déchets BTP
- Bassin de vie Rhodanien (730 000 hab) : 299 000 t de déchets ménagers et 2,7 Mt de déchets BTP
- Bassin de vie Azuréen (1,37 M hab) : 612 000 t de déchets ménagers et 5,8 Mt de déchets BTP



QUESTION DU TERRITOIRE

**.Solidarité régionale? A sens unique: tous les autres nous enverrait leurs surplus?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Ce principe de solidarité, encadré par la région Sud et les services de l'État, permet exceptionnellement aux collectivités de relayer leurs déchets vers d'autres installations. Ce principe vise à garantir une gestion efficace et durable des déchets au bénéfice de l'ensemble de la région.

Il s'applique à toutes les installations de la région et n'est pas à sens unique, ce qui est le cas aujourd'hui puisque les déchets de la CCLGV, par exemple, sont envoyés à l'ISDND de Pierrefeu-du-Var à plus de 80 km.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Pourquoi AUPS ville touristique, ville patrimoines historiques, que fait M. le maire pour défendre sa commune??**

**En effet nous sommes dans le parc naturel du Verdon qui est donc un secteur protégé, comment peut-on y envisager un tel projet ?**

**Comment peut on parler d écologie comme d une priorité aujourd'hui pour l avenir de la planète, et autoriser dans le même temps une décharge de cette ampleur dans un lieu comme celui ci ? Et comment les maires de certaines communes ont ils pu dire oui à une telle offense à notre région, ses habitants, sa faune et sa flore ? Car il va sans dire que les conséquences d une telle décharge seront nombreuses.**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le choix de créer l'Écopôle à Aups, au lieu-dit 'Eau Blanche', repose sur plusieurs facteurs.

- Premièrement, ce projet contribue aux objectifs régionaux fixés par le SRADDET, qui vise à sécuriser et améliorer les capacités de gestion des déchets dans une Région où les quantités de déchets ménagers et économiques produites par habitant sont plus élevées que la moyenne nationale.
- Deuxièmement, le secteur concerné, 'Eau Blanche', est compatible avec le zonage existant du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aups, notamment en raison de son positionnement éloigné du cœur de village et de son historique en tant que site « de traitement » de déchets. Le projet s'inscrit dans une continuité en garantissant un stockage maîtrisé des déchets sur le long terme et des activités de recyclage.
- Enfin, l'Écopôle permettra d'optimiser la gestion des déchets en raison de sa position géographique centrale, réduisant les trajets nécessaires pour le transport des déchets et limitant ainsi les émissions de CO2 (principe de solidarité régionale du SRADDET).
- Le site n'est pas en zone Natura 2000.
- Le positionnement de l'ISDND a été choisi en fonction des résultats de l'étude Faune-Flore afin d'éviter en amont une zone d'intérêt faunistique.

## QUESTION DU TERRITOIRE

- **Le renforcement de 470 000 T s'entend-t-il par an ou sur quelle durée? Ce renforcement doit-il être porté par un lieu unique sur l'ensemble de la région, ou partagé entre plusieurs lieux? Dans ce dernier cas, quels sont les autres lieux concernés?**
- **Quel est le combustible solide de récupération visé?**
- **S'il y a 15 sites sur PACA, pourquoi les camions viendraient-ils de toute la région?**
- **40000T de déchets quelle part sera enfouie ? Quel volume cela représente-t-il ?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

Le SRADDET s'appuie sur le principe de valorisation matière et énergétique locale des déchets, et c'est la raison pour laquelle le territoire de la Région est divisé en 4 bassins de vie. Le principe de valorisation « locale » se fait à l'échelle de ces bassins de vie (Rhodanien, Alpin, Azuréen, Provençal). L'objectif pour la Région est de pouvoir valoriser 470 000 tonnes de déchets par an, à répartir sur les 4 bassins de vie. Le centre de tri de l'Écopôle permettra de gérer 40 000 tonnes/an, soit 8,5 % de l'objectif du SRADDET.

Les déchets entrants dans le centre de tri seront principalement valorisés sous forme de CSR, permettant une utilisation comme source d'énergie. Les refus de tri ne pouvant être valorisés sous forme de CSR seront dirigés vers l'ISDND pour être stockés.

Il y a actuellement 13 sites dans la Région, mais c'est insuffisant pour traiter l'ensemble des déchets destinés au stockage. L'Écopôle ne se destine pas à accueillir la totalité des déchets produits dans la Région, soit 25 700 000 T/an, mais un maximum de 140 000 T/an (maximum de 100 000 T pour l'ISDND et 40 000 T pour le centre de tri) en provenance des bassins de vie Provençal et Alpin, ainsi que le bassin de vie Azuréen.

Environ 20 000 T/an de refus de tri issus du centre de tri pourraient être stockés dans l'ISDND.



# Financement

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Quel va être le coût pour la commune ?**

### RÉPONSE DE TERRA 83

Les investissements prévus sont privés en totalité.

## QUESTION DU TERRITOIRE

**Un ECOPOLE géré par le privé et qui dit privé dit argent à se faire...on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre**

**QUESTION QUI PAIERA LES INFRASTRUCTURES??? un mix de la commune, le Département, la communauté de communes du Verdon, et autres organismes publics de l'Environnement?**

### RÉPONSE DE TERRA 83

Les investissements nécessaires à la création de l'Écopole seront totalement pris en charge par TERRA 83.

TERRA 83 est une société française détenue par 2 groupes familiaux français (Sartorius et Paprec), aux compétences complémentaires et aptes à assurer une viabilité économique du projet.

Le projet ne bénéficie d'aucun financement public.

# Retombées pour le territoire

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **Y-a-t-il des retombées financières pour le territoire ?**

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Les 4 communes impliquées dans la zone de l'enquête publique (soit dans un rayon de 3 km du site) auront à se partager 1,50 euro par tonne de déchets acceptés (Code général des collectivités territoriales).

La commune d'Aups bénéficiera d'une indemnisation complémentaire à préciser.

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **Y-a-t-il des retombées en termes d'emploi ?**

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Il est prévu la création de 20 emplois directs.

## QUESTION DU TERRITOIRE

### **À qui dois je m'adresser pour proposer ma candidature pour l'éco pole d'Aups?**

#### RÉPONSE DE TERRA 83

Vous pouvez transmettre votre CV à l'adresse suivante : [dialogue@acceptablesavenir.eu](mailto:dialogue@acceptablesavenir.eu) pendant la concertation, la candidature sera retransmise à TERRA 83.

**PROPOSITION DU TERRITOIRE**

## REFORMULÉE

**Augmenter la fréquence des collectes des bacs, ceux d'Aups étant régulièrement saturés pendant l'été.**

## INITIALE

« Accroître les fréquences des collectes des bacs, ceux d'Aups étant saturés tout l'été »

## RÉPONSE DE TERRA 83

La gestion de la collecte des déchets, y compris la fréquence des collectes à Aups, n'est pas du ressort de TERRA 83 ni de son projet d'écopôle. Ces aspects relèvent exclusivement de la responsabilité de la collectivité et de la société en charge du ramassage.

**PROPOSITION DU TERRITOIRE**

## REFORMULÉE

**Il serait préférable de choisir un site proche des autoroutes**

## INITIALE

*“Il serait plus judicieux d'acheter un site près des autoroutes, ce qui faciliterait grandement la desserte de l'écopôle et réduirait les nuisances et la pollution. En investissant un peu plus on parvient à protéger de façon plus efficace les populations, leur cadre de vie et respecter les parcs naturels.”*

## RÉPONSE DE TERRA 83

Les besoins en traitement des déchets (recyclage, valorisation et stockage) sont définis par la Région.

Les créations d'installations répondant à ces besoins sont laissées à l'initiative des collectivités ou d'opérateurs privés.

Il pourrait en effet y avoir un tel projet basé sur l'achat de terrain près de l'autoroute.

TERRA 83 n'est pas en mesure de proposer un tel projet.



# Gouvernance

## QUESTION DU TERRITOIRE

- **Quels sont les liens contractuels ou capitalistiques entre Terra 83, Prapec et Sartorius?**
- **Comment Terra 83 se finance-t-il?**
- **Terra 83 sera-t-il l'exploitant de l'Écopôle si celui-ci voit le jour?**
- **Quels sont les liens et les rôles respectifs des différents acteurs (Acceptables Avenirs, Terra 83, Prapec, Sartorius, Pizzorno, Carrière de Bresc...)?**

## RÉPONSE DE TERRA 83

TERRA 83, société créée en 2024, résulte de l'association paritaire entre deux groupes familiaux français, PAPREC et SARTORIUS, aux compétences et savoir-faire complémentaires.

TERRA 83 sera effectivement l'exploitant de l'Écopôle. Il s'agit d'une entreprise 100% privée avec pour ambition d'apporter des services et de se financer.

Rôle des différents acteurs :

- Acceptables Avenirs : prestataire chargé de l'animation de la concertation.
- TERRA 83 : porteur de projet et futur exploitant de l'Écopôle.
- Paprec : apport de compétences techniques et technologiques (traitement et valorisation des déchets).
- Sartorius : apport de compétences techniques (recyclage des déchets du BTP et exploitation d'installations de stockage de déchets inertes).
- Pizzorno : membre du comité de dialogue, acteur économique local.
- Carrière de Bresc : membre du comité de dialogue, acteur économique local.

# Études complémentaires

## PROPOSITION DU TERRITOIRE

### REFORMULÉE

**Pouvez-vous inclure dans ces études une analyse de l'impact économique (emploi, tourisme, foncier) sur les communes concernées, l'impact de la disparition du Musée de Faycod, les coûts des adaptations routières liées au trafic accru de véhicules lourds, une étude sur les ressources en eau potable à Salernes, ainsi qu'un bilan carbone annuel de la décharge et les mesures de compensation envisagées pour les camions parcourant en moyenne 100 à 150 km ?**

### INITIALE

*“Pouvez-vous ajouter à ces études : une étude d'impact économique (dont emploi) sur le tourisme et le foncier des communes de : Aups , Tourtour, Villecroze, Salernes, Sillans la Cascade, Regusse ? Impact de la disparition du Musée de Faycod ? De plus cette étude devrait inclure le cout des travaux d'adaptation des infrastructures routières rendus nécessaires par la circulation accrue de véhicules de fort tonnage.”*

### RÉPONSE DE TERRA 83

Nous pouvons d'ores et déjà répondre que :

- L'écopôle permettrait la création de 20 emplois directs (responsable d'exploitation, responsable qualité/sécurité/environnement, conducteurs d'engins, techniciens de maintenance, secrétaire d'exploitation, agents d'entretien) ;
- Il n'y aura pas d'adaptation des infrastructures routières si l'itinéraire retenu utilise les voiries existantes ;
- Que dans le cas où la faisabilité de l'utilisation de la piste DFCl serait confirmée, des études seront réalisées, notamment économiques.



# Annexes

**Les contributions reçues au 9 décembre 2024 sont  
présentées dans les pages suivantes**

## Retour 1

**Objet:** RE: Ouverture d'un dialogue autour : Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur AUPS  
**Date:** 25 septembre 2024 à 17:58  
**À:** dialogue AA dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonsoir,

Sur quel courriel, pouvons-nous vous faire part de nos remarques ? La réunion de lundi 23/09/2024 à ce jour n'est pas formalisée par un CR et nous aimerions avoir des engagements écrits de la part des représentants qui étaient présents, les Sociétés Sartorius et Paprec. Comme par exemple, une mauvaise récupération des fumées pouvant porter préjudice à notre établissement vu la proximité et le fait qu'une partie importante de notre économie repose sur nos visiteurs. L'augmentation du trafic (mouvements des gros porteurs) avancé par Monsieur Cocchi (excusez mon orthographe) qui lui aussi rendra complexe la venue de nos clients.

A vous lire.

## Retour 2

**Objet:** Terra 83 Aups  
**Date:** 7 octobre 2024 à 20:28  
**À:** dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonsoir  
 suite à la réunion d'information de ce jour à aups sur le projet Terra83, pourriez vous m'adresser par retour la totalité des documents disponibles  
 Vous en remerciant par avance  
 très sincèrement

## Retour 3

**Date:** 9 octobre 2024 à 10:01  
**A:** dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour. A mon humble avis ça commence mal...  
 Une seule après-midi celle du 7 octobre..me semble personnellement honteusement insuffisante et inacceptable..il faudrait au minimum 1 mois d'exposition pour que le maximum de citoyen puisse prendre connaissance...je suis commissaire enquêteur depuis plus de 15 heures. J'ai donc la prétention de me permettre cette remarque.

## Retour 4

**Objet:** Projet ecopole

**Date:** 9 octobre 2024 à 10:24

**À:** dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour.

Au regard des éléments présentés, des explications données lors de notre rencontre.

Je suis totalement opposé à cette extension, à cette aberration environnementale.

Vous proposez une desserte de poids lourds de 36 à 44 t sur une voirie départementale non adaptée.

Vous allez créer une espèce de décharge, même si ce terme est inadapté le principe est le même au milieu d'un site remarquable.

Vous envisagez des om, de l'amiante sous réserve bien entendu d'acceptation.

Votre destination finale est simplement de rentabiliser votre site avant l'obligation d'une réhabilitation de ce dernier suite à l'exploitation de la carrière.

Alors afin préserver cet héritage extraordinaire que nous avons je m'oppose à ce que Aups devienne la décharge du Var.

## Retour 5

**Objet:** Projet de création d'un écopôle sur la commune de Aups

**Date:** 9 octobre 2024 à 14:58

**À:** dialogue@acceptablesavenir.eu

Suite à la présentation du projet, le 7/10/24, et la lecture du fascicule fourni par Terra 83, je vous informe de mon profond désaccord quant à la création d'un tel site industriel au lieu-dit "Eau blanche".

Les différents impacts induits sont, à mon sens, totalement rédhibitoires à la création de ce type d'installations. tant sur les réseaux routiers inadaptés à recevoir des flux de PL, que sur l'environnement exceptionnel du Parc naturel du Verdon, J'ajouterai que les risques potentiels d'incendie dans ces forêts particulièrement sensibles seraient fortement aggravés du fait de l'enclavement du site.

## Retour 6

**Objet:** projet terra 83  
**Date:** 9 octobre 2024 à 19:44  
**A:** dialogue AA dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonjour

Par ce mail, je viens donner mon désaccord pour la création d'un écopôle à Aups  
 C'est impensable de faire circuler sur nos petites routes du haut var 66 camions minimum (aller-retour) par jour  
 Récupérer 100000 tonnes de déchets de la région PACA, avez-vous pensé à l'air, à l'eau même si soit disant il n'y a pas de nappes phréatiques juste à l'endroit de la décharge  
 Vous parlez de gestion du paysage, j'emploierai plutôt le mot « destruction du paysage »  
 Je suis jeune et je veux que mes futurs enfants vivent à Aups comme j'ai vécu moi enfant, dans un village propre, calme, loin de toute industrialisation  
 Vous l'avez compris je suis CONTRE

Merci de me confirmer la lecture de mon mail, je serai à la prochaine réunion du 08 novembre

Cordialement

## Retour 7

**Objet:** projet ECOPOLE  
**Date:** 12 octobre 2024 à 14:10  
**A:** dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonjour

J'ai été étonnée de voir que peu de monde était au courant de ce projet, il n'y a pas eu d'annonce sérieuse pour la réunion du 7/10, j'espère que les réunions suivantes seront diffusées plus largement au public.

Aups "village de caractère", Tourtour "1 des + beau village de France" vont accueillir 100 000 Tonnes d'ordures? des centaines de semi-remorques sur les petites routes du haut var, fréquentées par des touristes et des cyclistes???  
 Et la pollution visuelle, olfactive, les nappes phréatiques ... ??? même si vous promettez des mesures de protection appropriées :(

Tous ces sacrifices environnementaux au nom de la finance!  
 J'espère que nos élus seront contre et ne signeront pas le bail emphytéotique avec l'entreprise

Je suis CONTRE ce projet Terra 83,

# Retour 8

1 - Projet de création d'un Ecopôle sur la commune d'AUPS

## Questions

Pourquoi AUPS ville touristique, ville patrimoines historiques, que fait M. le maire pour défendre sa commune??

Un ECOPOLE géré par le prive et qui dit privé dit argent à se faire...on n' attrape pas les mouches avec du vinaigre  
QUESTION QUI PAIERA LES INFRASTRUCTURES??? un mix de la commune, le Département, la communauté de communes du Verdon, et autres organismes publics de l'Environnement?

## Remarques

SOLIDARITE REGIONALE NON, la solidarité est une bonne excuse pour nous culpabiliser et finaliser le projet; dans certains cas on aurait bien besoin de SOLITARITE mais là aucun élu ou gouvernement pour nous entendre SOLIDARITE quand cela vous arrange ...

SOLIDARITE DE TERRITOIRE Aups et alentours uniquement

le mot SOLIDARITE n'est pas vraiment à employer dans ce cas là...

AUPS n'a pas vocation à être la poubelle de PACA, le territoire avec les villages alentours cela serait suffisant Chacun ses poubelles!!!

Même si je peux entendre qu'il faille centraliser vu le cout des installations

## Remarques

Definition d'un déchet d'activité économique un DAE est un produit autre qu'un ménage il peut s'agir d'une entreprise, commerces, artisans, commercants, administrations scolaires, OU HOPITAUX....il peut être non dangereux ( papier, bois, métal) OU DANGEREUX (accumulateurs, solvants ect...)  
Plus bas de la page, vous écrivez DECHETS INTERDITS les déchets dangereux Déchets radioactifs, déchets liquides

Désolée mais pour moi le déchet d'activité économique est DANGEREUX donc acte....

Près du MUSEE FAYKOD, de la Campagne MAILENDER produits BIO, et il y avait une source connue des aupsois les Infirmières qui coulait il y a 4 ans et donc est susceptible de recouler vu les évènements pluvieux de ces derniers temps

## Questions

GESTION DES LIXIVIATS ...Qui dit LIXIVIATS dit forte pollution

Où rejetez vous le lixiviat après traitement???

Traitement proposé par l'entreprise par osmose inversé....qui génèrent d'autres lixiviat....Donc si j'ai bien compris, on stocke....

N'y aurait il pas d'autres traitements pour recycler ces lixiviat? Voire les réutiliser.

## Remarques

Extension Carrière autorisée par le PLU... Merci M. le maire et le conseil municipal ...Apparemment vous n'avez pas compris que ce n'était pas un petit projet MAIS un MEGA PROJET

33 camions jour allée-retour, surement beaucoup plus... c'est une aberration pour notre coin qui n'a pas les routes adéquates pour cela sans compter la pollution

Les saisons à éviter....pourquoi on n'a plus de déchets durant la période touristique???On en a au contraire plus

## Expression libre

Je suis contre ce MEGA PROJET pour la sécurité des citoyens et pour préserver l'environnement une poubelle restera toujours une poubelle quoique l'on fasse...Et AUPS n'a pas vocation à être la poutelle de tout PACA

# Retour 9

Envoyé : jeudi 17 octobre 2024 12:19

À : [accueil@mairie-villegroze.fr](mailto:accueil@mairie-villegroze.fr)

<mailto:secretaire@mairie-villegroze.fr>

Objet : à l'attention de Mr Le Maire - projet d'Ecopole à Aups pour la région PACA

Bonjour Monsieur le Maire,  
je viens d'apprendre l'existence d'un projet Ecopole qui traiterait 140.000 tonnes de déchets non dangereux et qui serait situé sur la route reliant Tourtour à Aups.

Je me permets de vous solliciter avec les questions suivantes:

- je n'ai pas souvenir qu'un tel projet ait été discuté lors de la réunion d'information qui a eu lieu fin 2023 concernant le futur PLU; or, le projet Ecopole aurait certainement un impact sur la circulation routière dans et aux alentours de Villegroze; le projet Ecopole est-il donc très récent?

- en matière d'impact routier:

\* quels seraient les trajets empruntés par les camions pour assurer la desserte de cet Ecopole?

\* les routes de la commune seraient-elles mises à contribution?

\* combien de camions circuleraient chaque jour sur chacune des routes retenues pour ce projet? quels seraient leurs tonnages?

\* les routes existantes seraient-elles suffisantes ou bien faudrait-il en élargir certaines?

\* y aurait-il nécessité de faire d'autres aménagements au niveau de l'infrastructure locale?

- en matière d'impact environnemental:

\* il serait plus logique d'avoir cet Ecopole au plus près des "foyers de production des déchets", qui sont majoritairement sur la côte; un tel éloignement de cet Ecopole engendrerait en effet une pollution accrue liée au trafic; d'autres alternatives sont-elles à l'étude?

\* la route Tourtour - Aups est l'une des plus belles routes du Haut-Var; quel serait l'impact de cette nouvelle activité, et du flux de camions associé, sur l'activité touristique?

\* les déchets dangereux sont, à ce stade de l'étude, exclus de cet Ecopole; existe-t-il un risque que, dans le futur, de tels déchets soient également amenés sur ce site?

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions,  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses,

# Retour 10



Gerhardt

octobre 25, 2024 à 10:17 pm

Réaction au Projet « Eco »pôle : Nos villages ne sont pas les poubelles de la PACA : Préservons notre terre, protégeons notre avenir.

## 1. Un modèle obsolète et dangereux

Le projet « Eco »pôle repose sur une approche désuète du siècle dernier, où l'on collecte les débris et déchets de construction, y compris le béton, pour les enterrer sans précautions. Cette méthode ignore les risques chimiques entre matériaux, menaçant directement les sols, les sous-sols, et les nappes phréatiques. Ces pollutions mettent en péril la santé des habitants, adultes comme enfants, de nos villages.

## 2. Des solutions durables existent déjà

Depuis des années, la France et l'Europe intègrent le changement climatique dans leurs stratégies, notamment grâce à l'économie circulaire. Les déchets de construction, par exemple, sont triés et recyclés, ce qui permet de nouvelles initiatives économiques et durables. Ce cadre est soutenu par la loi, et certaines villes comme Nice surpassent même ces exigences. De nombreux exemples européens (Mission Cities, Urban Mining, Cradle to Cradle) démontrent qu'il est possible de faire mieux.

Exigeons des pratiques responsables

Nous demandons que PAPREC respecte la loi et valorise ses déchets sur leur lieu d'origine. Nos villages ne doivent pas être les décharges de la région PACA. Nos sols sont précieux, et leur préservation est essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique.

[Répondre](#) [Modifier](#)

# Retour 11

**Objet:** Projet ecopôle Aups  
**Date:** 28 octobre 2024 à 23:03  
**À:** dialogue@acceptablesavenir.eu  
**Cc:**

Merci de trouver ci joint les remarques d'une habitante de la D77 depuis 1982.

Bien à vous.

Aups Ecopole projet 2024.docx  
 30,1 Mo



## Questions

Qu'il soit nécessaire de créer un Ecopôle sur la commune d'Aups, est envisageable.  
 Mais avant de créer un tel projet il faudrait avoir une route capable de supporter un nombre élevé de passage de camions. Or la D77 n'a pas la largeur nécessaire pour cela.

Comment faire pour élargir la route et donc abimer le paysage du haut Var?

## Remarques

Depuis des années et des années, nous subissons les nuisances sonores du passage de ces camions proches de nos maisons, nous risquons à chaque rencontre que le véhicule automobile que nous conduisons soit heurté par des chauffeurs poids lourds qui roulent beaucoup trop vite.  
 Ces camions de fort tonnage, klaxonnent pour avertir de leur passage ce qui engendre une nuisance sonore importante.

La D.557 entre Aups et Villecroze est beaucoup plus large et peu construite en maisons, elle permet l'accès à des camions de fort tonnage

La D77 est petite et étroite, il est inadmissible que de gros camions continuent à passer; cela doit C E S S E R !

# Retour 12

**Objet:** quelques questions sur le projet Ecopole de Aups

**Date:** 29 octobre 2024 à 09:33

**A:** dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Un ami vient de me faire découvrir le dossier que vous avez constitué pour présenter le projet "Ecopôle sur la commune d'Aups".

Dans l'esprit de dialogue que vous souhaitez encourager autour d'un tel projet, je me permets donc de vous soumettre les questions suivantes:

- Page 6: quelles sont les raisons qui justifient un timing aussi serré? existe-t-il une urgence particulière à boucler ce projet au plus vite? (3 mois est une période courte, d'autant plus courte que le document qui sert de base à cette concertation est difficilement trouvable)
- Page 10: je note que diverses collectivités font partie du comité de dialogue Terra 83. Avez-vous communiqué avec chacune de ces collectivités afin que ces dernières puissent répondre aux éventuelles questions de leurs administrés?
- Page 15: quels sont les 15 sites envisagés pour la création d'une ISDND?
- Page 18: Aups est certes un point central du point de vue géographique pour la région PACA; de là à dire que Aups est le barycentre de la région au niveau des déchets, je me permets d'en douter. D'où ma question: quelle est la répartition géographique par grande agglomération (bassin de Nice, Toulon, ...etc...) de la "production de déchets" (déchets ménagers et déchets BTP)? Pour être plus clair, sur la base de votre étude, quel % des déchets ménagers (resp. BTP) vient du bassin niçois, toulonnais, dracénois, ...etc...?
- Page 28: quelle va être l'utilisation du biogaz récupéré et de l'électricité produite?
- Page 34: quelle est la durée de vie estimée du site ISDND? Lors de la fermeture du site ISDND, quelle sera la hauteur du stockage crée?
- Page 42: combien de camions seront utilisés, de façon journalière, pour: amener tous ces déchets sur le site? reprendre les déchets recyclés? quelles routes vont-ils emprunter? comment va-t-on gérer la circulation pendant la période estivale?
- Page 46: quels risques avez-vous identifiés concernant la contamination potentielle des sols et de l'eau? quelles solutions préconisez-vous?
- Page 56: dans l'esprit d'impliquer les citoyens, quelles actions, autre qu'une réunion d'information à Aups (dont j'ai eu connaissance), avez-vous organisées?

Par ailleurs, l'intitulé "Ecopole" tend à accréditer l'idée qu'un tel projet, dans un tel lieu, aura un impact positif sur l'environnement. Pouvez-vous partager les résultats de votre étude qui montrent que les conséquences d'un trafic accru de camions sont très largement compensées par d'autres avantages? Existe-t-il d'autres localisations que vous ayez également considérées qui soient encore plus respectueuses de l'environnement?

Vous remerciant par avance pour vos réponses, cordialement,

# Retour 13

**Objet:** Réponse d'un voisin

**Date:** 29 octobre 2024 à 16:50

**À:** dialogue@acceptablesavenirs.eu

Ci-joint mon livret complété. J'espère bien avoir réponse à mes nombreuses questions, et j'espère surtout qu cela raison l'emportera pour avoir un projet local et non régional.

## Questions

Quelles ont été les consultations préalables auprès des élus, administrations, associations, riverains...?

## Remarques

Je m'étonne de cette apparente concertation tardive. Le projet semble déjà totalement ficelé, avec études préalables etc... alors même qu'aucun voisin n'a été vraiment consulté (les pseudo consultations de Taurenne et de la Tuillière semble avoir été à sens unique, sans écoute des préoccupations de voisinage), et que les associations de chasseurs, de cyclistes, de touristes, ni même les municipalités concernées par un possible passage de camions (Salernes par exemple) n'ont été consultées.

J'apprécie que la possibilité nous soit donnée d'exprimer notre total désaccord avec un projet délirant du point de vue du bilan carbone (des camions venant de 200km?), de la ressource en eau - déjà extrêmement restreinte, de la pollution des nappes (quid des forages de Taurenne, de Villecroze, de Salernes situés dans la nappe immédiatement sous le site du projet?), de la pollution sonore, des risques de poussière, d'incendie et j'en passe.

## Questions

Quels sont les liens contractuels ou capitalistiques entre Terra 83, Prapec et Sartorius?

Comment Terra 83 se finance-t-il?

Terra 83 sera-t-il l'exploitant de l'Ecopole si celui-ci voit le jour?

Quel est le calendrier envisagé de mise en oeuvre du projet?

Quels sont les liens et les rôles respectifs des différents acteurs (Acceptables Avenir, Terra 83, Prapec, Sartorius, Pizzorno, Carrière de Bresc...)?

## Questions

Pourquoi ne pourrions-nous pas contester ou faire des propositions sur des éléments annoncés comme non-ouverts à la concertation?

La remise en cause de ces éléments non-ouverts à la concertation est-elle de nature à remettre en cause le projet, ou à le retarder, ou à fragiliser sa viabilité économique?

## Remarques

La méthode "vous pouvez parler de cela, pas de ceci" est assez dirigiste, voire totalitaire. En tous cas, pas du tout démocratique.

## Questions

A quelles dates (quelle fréquence) le comité de dialogue s'est-il réuni ou se réunira-t-il?

## Remarques

Ayant interrogé Taurenne, la Tuillière, des membres de la société de chasse d'Aups et des élus de Salernes, ils nous ont fait part soit de l'absence de dialogue lors de réunions préalables (qu'ils qualifient de sens unique), soit d'une absence totale de connaissance du projet, preuve d'une information encore très restreinte.

## Questions

Les documents (RNT, EIE, EDD) sont-ils disponibles?

## Remarques

Leur consultation aiderait grandement notre réflexion.  
L'impact de la circulation de véhicules lourds sur de grandes distances, à comparer avec la création de lieux multiples de proximité est essentiel.  
L'impact sur la ressource en eau, contrainte locale majeure peut se révéler rédhibitoire.  
L'impact sur la faune et la flore sont également majeurs pour les parties prenantes.

## Questions

Le renforcement de 470.000 T s'entend-t-il par an ou sur quelle durée?  
Ce renforcement doit-il être porté par un lieu unique sur l'ensemble de la région, ou partagé entre plusieurs lieux? Dans ce dernier cas, quels sont les autres lieux concernés?  
Quel est le combustible solide de récupération visé?  
S'il y a 15 sites sur PACA, pourquoi les camions viendraient-ils de toute la région?  
40 000 T de déchets: quelle part sera enfouie? Quel volume cela représente-t-il?

## Remarques

.Solidarité régionale? A sens unique: tous les autres nous enverrait leurs surplus?.....

.....

## Questions

.Que signifie "en discussion"?...

.....

## Remarques

.Avoir des déchets d'amiante, même liée, est un risque majeur pour la santé de nos enfants (et du gibier).

.Les membranes bitumineuses présentent également un risque majeur pour la pollution de l'air et de l'eau.

.....

## Questions

Tel qu'il apparaît sur la photo, le projet englobe une partie de la montagne des Infourmières. Est-il prévu

.une excavation visible du CD 77, lieu de passage de très nombreux touristes?.....

.....

## Remarques

.L'atteinte au paysage présente un risque touristique majeur.....

.....

## Questions

.Combien de personnes seront employées sur le site?...

.Quel est le niveau sonore prévisible?.....

.....

## Remarques

.La filtration par osmose inverse est très consommatrice en énergie. Encore une fois, un bilan carbone désastreux

.....

.....

## Questions

.Quel volume d'enfouissement est prévu dans l'IDSND?.....

.Quelle est sa superficie? Sa profondeur? Est-il prévu une surélévation, et si oui, de quelle hauteur?

.Quelles sont les protections contre les fuites vers un sous-sol perméable?

.Quelles seront les mesures et analyses effectuées sur les eaux avant rejet?

.Quelles sont les alternatives / mitigation si les seuils sanitaires sont dépassés sur les eaux de rejet?

.....

.....

## Questions

.Quel est le chemin prévu pour l'accès camion? Quels seront les villages traversés?.

.....

## Remarques

.Le lieu, non-ouvert à la discussion, est pourtant aberrant.  
 .Il n'est accessible que par des routes étroites, très fréquentées par les touristes, notamment cyclistes.....  
 ..L'accès suppose le passage de plusieurs villages, déjà saturés.  
 .Les routes comportent des centaines de virages (je les ai comptés: rien que 70 entre le lieu et Tourtour).

.....

.....

## Questions

.Quel est la fréquence prévue pour les camions, quel tonnage?.....  
 .Quelles sont les alternatives au CD77 vers Aups, déjà dangereux?..  
 .Quels sont les aménagements routiers prévus?

.....

.....

## Propositions

.La seule alternative au CD77 vers AUPS serait une sortie vers Tourtour, soit par l'ancienne route, soit par le  
 .CD 77 refait, en incluant une réfection de la déviation de Tourtour, trop étroite et sinueuse. Mais le tout reste  
 ..absurde.....

.....

## Remarques

.Les mois de juillet-août sont à proscrire, vu le trafic sur le CD77.

.....

## Propositions

.Trouver d'autres lieux pour partager la charge.....

.....

## Remarques

.L'amiante liée présente un risque majeur pour la santé de nos enfants, et pour le gibier.

.....

.Les nombreuses sources (Villegroze, Salernes) ou forages (Taurenne) montrent une présence d'eau  
 .une centaine..de mètres plus bas. Le terrain, calcaire, est éminemment poreux.....  
 .Une pollution de la ressource en eau présenterait un risque majeur pour les populations de ces villages..  
 .Un captage de la ressource réduirait également la ressource disponible.....

.....

.....

## Propositions

.Une canalisation d'eau de ville arrive jusqu'au niveau de la Tuillière. Peut-être a-t-elle de la ressource....

## Questions

.Quels sont les protections envisagées vis à vis des très nombreux cyclistes qui passent sur le CD77?.

## Remarques

.En tant que proche voisin, je suis directement concerné.....

## Propositions

.Accroître les fréquences des collectes des bacs, ceux d'Aups étant saturés tout l'été.....

## Expression libre

.Je ne peux que réitérer mon opposition à un projet qui vise à drainer tous les déchets de PACA.....

.Oui à de petits sites. Non à un site qui implique des ballets de camions sur des centaines de km.....

# Retour 14

**Objet:** Projet d'enfouissement des déchets sur la commune d'Aups

**Date:** 30 octobre 2024 à 17:58

**A:** dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Je viens vous faire part de mon étonnement concernant ce projet d'enfouissement des ordures de la région PACA sur la commune d'Aups.

En effet nous sommes dans le parc naturel du Verdon qui est donc un secteur protégé, comment peut-on y envisager un tel projet ?

De plus nous sommes une région touristique qui accueille de nombreux touristes tout au long de l'année et plus encore en période estivale, ce projet me semble donc être un non-sens.

Ce projet situé sur la route de Tourtour qui est une petite route étroite verrait donc circuler de nombreux camions cela rendrait cette circulation dangereuse, de même sur la commune d'Aups.

Pour toutes ces raisons je tiens à vous faire part de mon désaccord avec ce projet.

Je vous remercie de prendre en compte ce courriel.

Cordialement

# Retour 15

## Questions

à quel moment la communauté de communes a t'elle été informée et conviée au .....  
projet? .....  
idem pour le parc naturel du verdon? .....

## Questions

a qui est destinée la déchetterie: habitants, professionnels?  
de quelle partie du territoire? cclgv, département?

## Questions

y aura t'il une extension du site actuel? et si oui de combien d'hectares?

## Remarques

la déchetterie va faire doublon avec les 5 existantes sur le territoire

## Questions

pourquoi ces éléments du projet ne sont pas ouverts au dialogue?

## Questions

33 camions par jour en plus du trafic habituel?

## Questions

le parc naturel régional du verdon valide t'il ce projet?  
quels organismes écologiques ont été consultés en matière de préservation de la  
biodiversité?

## Remarques

Biodiversité  
Protection de l' habitat du .....  
leopard ocellé  
cette espèce ne peut pas être la seule impactée

## Questions

Verdon environnement a t'il été informé et quand?

## Retour 16

**Objet:** Projet de décharge XXL à Aups  
**Date:** 7 novembre 2024 à 13:47  
**À:** dialogue@acceptablesavenirs.eu



Bonjour,

Pourquoi ne pas avoir privilégié la région de Cadarache? Les routes y sont bien plus adaptées au transport effectué par des poids lourds. La rue principale d'Aups est souvent engorgée même hors saison, et la route reliant Régusse à Aups est très fréquentée, tout en étant étroite et pleine de virages.

Puis-je vous suggérer d'établir deux sites au lieu d'un? L'un réunissant les déchets de Nice et Digne-les-bains à mi-chemin à la hauteur de Castelane, et l'autre réunissant les déchets de Marseille et Toulon, à la hauteur de Cadarache. En répartissant ainsi la charge, vous diminuerez l'impact sur le climat (distances à parcourir réduites) et les Installations pourraient être plus petites, donc moins invasives.

Merci.

Cordiales salutations.

## Retour 17



Martin

novembre 14, 2024 à 10:32 am

Est-ce qu'une étude géohydraulique a été réalisée et publiée ?

## Retour 18



Marro

novembre 14, 2024 à 6:19 pm

Bonjour,

j'ajoute simplement pour compléter le message précédent que les circuits courts sont privilégiés désormais ,ce qui n'est pas le cas en l'espèce avec des milliers de kilomètres à la clé.

De plus, au regard des objectifs du parc régional et de la protection de l'environnement qui en découlent cela semble ubuesque de déplacer des noria de camions avec toutes les conséquences qui en découlent.

Rapprocher le traitement des déchets des lieux de production semble simplement relever du bon sens.

Merci

D. MARRO

AUPS

## Retour 19



Véronique jannot

novembre 15, 2024 à 5:16 pm

Comment peut on parler d écologie comme d une priorité aujourd hui pour l avenir de la planète, et autoriser dans le même temps une décharge de cette ampleur dans un lieu comme celui ci ? Et comment les maires de certaines communes ont ils pu dire oui à une telle offense à notre région, ses habitants, sa faune et sa flore ? Car il va sans dire que les conséquences d une telle décharge seront nombreuses. À bien des égards. Et que la qualité de vie sera directement impactée, celle des sols, des rivières qui sont nombreuses et font la richesse touristique de ces communes. Ne parlons même pas de nos belles routes du haut Var qui deviendront par moments et par endroits impraticables. Je me demande s il y a le moindre bon sens encore chez les élus qui peuvent dire oui à celá. Quelle est contre partie ? Sûrement pas l intérêt de la région et de ses habitants. L argent ne peut pas tout faire, tout obtenir. Et j espère vraiment Qu un maximum de citoyens se dresseront contre cette aberration. J en fais partie.

## Retour 20

**Objet:** Offre d'emploi

**Date:** 19 novembre 2024 à 14:42

**À:** dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonjour,

À qui dois je m'adresser pour proposer ma candidature pour l'éco pole d'Aups?

Cordialement,

## Retour 21

**Objet:** Re: Dialogue autour du projet de TERRA 83 de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune d'AUPS

**Date:** 20 novembre 2024 à 17:49

**À:** dialogue AA dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonsoir avez vous un deuxième livret actualisé ?

## Retour 22



Pomero

novembre 26, 2024 à 8:15 am

Quels seront les impacts écologiques sur la faune la flore , les nappes phréatiques, ainsi que les sources, cours d'eau, EAU POTABLE ???

Et également l' impact de la pollution des camions sur les routes jusqu'à 150 km ????

Quels cabinets d'expertises INDEPENDANTS seront chargés des études d'impact? A court terme, moyen et long terme ?

Quand aura t'on en toute transparence les résultats des études d'impact ?

Dans l'attente...

## Retour 23



Caroline Gaches

novembre 27, 2024 à 9:39 am

Bonjour, riveraine du CD77 et proche du projet d'ecopole, je n'ai pas été en mesure d'être physiquement présente lors de la réunion du 7 octobre, et ne pourrai me rendre à la dernière rencontre publique du 16 décembre. Je souhaite donc recevoir par mail le livret de dialogue ainsi que le cas échéant tous les autres supports ou documents présentés.

Cordialement, Caroline GACHES

# Retour 24

## TERRA VIVA

Agir pour la Protection et le Devenir des Sites, des Patrimoines et de l'Environnement  
de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Aups, le 21 novembre 2024

À Terra 83  
41 avenue Georges Clemenceau  
83630 AUPS

Messieurs,

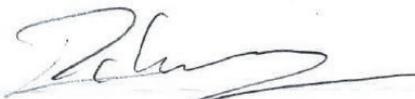
L'association TERRA VIVA VERDON, après réflexion approfondie, se positionne en désaccord total contre le projet d'Écopôle à Aups.

Le dialogue proposé est factice au vu de la liste unilatéralement établie par Terra 83 des éléments du projet non ouverts à la co-construction :  
localisation, type d'installation, dimensionnement.

Des questions fondamentales concernant notre territoire sont liées à ces trois points, il ne nous est donc pas possible de participer à une discussion qui les exclut.

Nous nous voyons donc contraints, et nous le regrettons, de nous retirer de cette pseudo consultation citoyenne.

Veuillez recevoir, Messieurs, nos sincères salutations



Christophe DELIGNY  
Président

# Retour 25



Giraud

novembre 30, 2024 à 12:25 am

En préambule je déclare mon opposition totale à ce projet aberrant et révoltant :

Aberrant, car il n'est pas concevable que l'on puisse laisser s'installer une méga décharge industrielle à vocation régionale -1 dans le Parc naturel du Verdon, 2- sur une parcelle située en amont à moins de 500m à vol d'oiseau de la zone Natura 2000 « Sources et tufs du haut Var », 3- dans le bassin versant de Saint Barthelemy qui alimente en eau potable la ville de Salernes, et 4- dans une zone dite de continuité écologique à préserver.

Révoltant, car d'après les dires des responsables de TERRA83, le cas exceptionnel du PLU d'Aups le permettrait (merci à la Mairie d'Aups) , et que par ailleurs le non aboutissement du SCoT de notre communauté de communes n'a pas permis de définir une stratégie d'aménagement pour le territoire, ce qui le rend vulnérable à des projets industriels qui vont à l'encontre de ses objectifs affichés à savoir : 1- Un territoire rural au cadre de vie préservé, 2- Un territoire méditerranéen et montagnard face aux défis de l'adaptation aux Changements climatiques, 3- Un positionnement économique entre tourisme, activités présentielle et agriculture (merci à la CCLGV).

A ce jour nous sommes mis face à une situation où les élus d'Aups ont la « capacité technique » de se prononcer pour la poursuite du projet TERRA83 alors qu'ils n'en ont pas la « capacité morale » , car 1- le projet TERR83 a des impacts négatifs sur un territoire qui va bien au-delà de celui de leur commune, 2- une durée de vie de 50ans au moins et des risques de pollution sur plusieurs générations, et 3- ils n'ont pas été élus sur ce programme.

Reste à parier que le mouvement citoyen contre le projet TERRA83, officiellement appuyé d'ores et déjà par les conseils municipaux de Salernes, Regusse, Tourtour et Fox Amphoux saura convaincre les élus d'Aups d'exercer leur responsabilité en tuant dans l'œuf ce projet de méga décharge.

Maintenant quelques questions de détail sur le projet TERRA83 :

- 1- Pouvez-vous donner la liste des invités et des participants effectifs aux comités de dialogue des 7/10/2024, 8/11/2024 et 5/12/2024 ?
- 2- Pouvez-vous donner la liste et les coordonnées des sociétés qui ont réalisé les études exigées par le cadre règlementaire du projet ?
- 3- Pouvez-vous donner accès sur internet à ces études ?
- 4- Pouvez-vous ajouter à ces études : une étude d'impact économique (dont emploi) sur le tourisme et le foncier des communes de : Aups , Tourtour, Villecroze, Salernes, Sillans la Cascade, Regusse ? Impact de la disparition du Musée de Faycod ? De plus cette étude devrait inclure le cout des travaux d'adaptation des infrastructures routières rendus nécessaires par la circulation accrue de véhicules de fort tonnage.
- 5- Pouvez-vous ajouter une étude d'impact sur les ressources en eau potable de Salernes.
- 6- Pouvez-vous faire une étude sur le bilan carbone annuel de votre décharge alimentée par des camions qui viendront suivant leur nature en moyenne de 100km et 150km ? Quel système de compensation avez-vous envisagé ?
- 7- Comment s'articulera l'activité ISDND de TERRA83 avec l'activité ISDI de la société J de Bresc ? Quels sont les tonnages traités annuellement par la carrière et l'ISDI JdB depuis 2020 ? Quelles sont les prévisions d'activité en cas de rejet du projet TERRA83 ?

# Retour 26



François Monchablon

novembre 30, 2024 à 12:55 pm

Bonjour Madame, Monsieur.

Concernant le projet de création d'un Ecopôle, à AUPS, dans le Haut Var, voici mes remarques :

► **Projet** : Bien trop important, drainant tous les déchets du B.T.P. de la région P.A.C.A. , sans parler de tous les déchets de votre liste ainsi que des futurs, amiante et ordures ménagères, qui seront très probablement ajoutés.

Nous avons déjà du céder près de 40 000 ha à l'armée et à E.D.F. Pour la solidarité, nous avons déjà donné et ce n'est probablement pas fini, il reste encore le partage de l'eau à venir.

Pour devenir la « poubelle » de la région, c'est NON !

Vous envisagez des rondes hebdomadaires le long des clôtures après un épisode venteux. Sachez que depuis que le changement climatique s'est manifesté, des tornades ont fait leur apparition, elles emporteront certains de vos déchets légers au loin, et les éparpilleront dans la nature !

► **Trafic** : Que les origines de vos déchets les plus éloignées soient à 2 heures d'Aups n'est pas un choix mais un fait, ce n'est pas un argument.

Votre itinéraire empruntant la D77 est plus long de 30 km aller/retour que votre trajet initial (D 560 et D10), sur une route dès plus étroite, le plus souvent de 4 à 4,5 m de large et même un passage sur un pont à 3,80 m sur lequel les voitures ne peuvent pas se croiser ! Route qui de plus est continuellement fréquentée par des touristes et des cyclistes, menant à un des « plus beaux villages de France » qui ne le restera pas longtemps !

Vos camions mesurent 2,55 mètres de large sans compter les rétroviseurs, ce qui nécessite une largeur de route de 6,50 mètres afin de se croiser sans s'arrêter, nous en somme loin !

Pourquoi ne pas faire une déviation à Aups vers la D77, ce qui faciliterait la circulation dans le village et notamment celle destinée au lac de Ste Croix ?

A la question concernant l'élargissement des routes vous répondez ; « il n'y a pas de prévision d'élargissement des routes existantes ». De votre part sûrement pas, mais c'est nous qui allons le financer par l'intermédiaire du Département !

Il serait plus judicieux d'acheter un site près des autoroutes, ce qui faciliterait grandement la desserte de l'écopôle et réduirait les nuisances et la pollution. En investissant un peu plus on parvient à protéger de façon plus efficace les populations, leur cadre de vie et respecter les parcs naturels.

Pour certains c'est de l'argent perdu mais pour nous c'est vital.

► Sur la parcelle B566, vous nous annoncez protéger le lézard ocellé, mais comment ferez-vous pour ne pas en tuer, lors des travaux de défrichage et de mise à plat, de 8 ha sur cette parcelle. Leurs lieux d'habitat ne sont malheureusement pas protégés (ECO-MED) mais les sauriens le sont. Il faudra s'intéresser également aux tortues d'Hermann, aux amphibiens et à quelques chiroptères vivant et se nourrissant sur le site et tous, protégés par la convention de Berne.

► **Hydrogéologie** : Vous écrivez « qu'aucune nappe et circulation d'eau souterraine n'a été rencontrée lors des forages » mais cela ne signifie pas qu'il n'en existe pas ! Actuellement personne ne connaît précisément la situation et l'écoulement des eaux dans le karst, pas plus que la présence et la localisation des aquifères auprès du calcaire dolomitique.

Quant à votre dispositif pour éviter les infiltrations et la pollution des eaux souterraines, il n'est pas prévu pour résister aux nouvelles catastrophes climatiques d'envergure telles que le 15 juin 2010 à Draguignan, puis Cannes, Barcelone en 2024 et d'autres bien plus loin encore. Vos installations classiques et pas toujours efficaces ne résisteront malheureusement pas longtemps aux très fortes précipitations stationnaires qui deviennent de plus en plus importantes, imprévisibles et destructrices.

Le vallon de la Brague, St Barthélémy, la Bresque puis l'Argens risquent d'être sérieusement pollués et par conséquent les eaux de Salernes.

Pour conclure, le fait d'installer votre déchetterie dans le « Parc naturel du Verdon » ne vous préoccupe pas plus que de saturer de camions une petite route particulièrement touristique ainsi que de menacer l'économie d'un village labellisé « plus beau village de France ».

Ne vous étonnez pas si, du coup, la population de notre région, vous est hostile, ce que vous pressentiez depuis longtemps puisque vous avez pris toutes les précautions pour que l'information ne soit diffusée qu'au dernier moment aux habitants des villages concernés !

Cordialement.

François Monchablon.

## Retour 27



Raviol

décembre 1, 2024 à 11:55 pm

Vous êtes une insulte à l'avenir de cette région et des générations à venir .  
Pour les élus favorables, vous êtes à vomir !

## Retour 28



Berthet Frédéric

décembre 2, 2024 à 5:59 pm

Bonjour

Le projet Ecopole est aberrant, démesuré et anachronique.

J'ai lu vos arguments et je suis venu à Aups pour partager.

Je n'est pas été convaincu.

Ce projet est aberrant car en lisière d'un Parc Naturel Protégé. L'exploitation de la carrière à déjà durant des années abîmée l'endroit des Eaux Blanches et justement la fin d'exploitation obligeait le propriétaire à remettre en état naturel pour rendre un peu à la nature ce qui nous a été sans doute utile ! Votre projet annulé cette réparation, exonère des responsabilités et engagements contractuels passés.

Aberrant aussi car au vu de votre documentation et des références techniques que vous apportez, on constate aisément que vos études préalables ne tiennent absolument pas compte de la puissance du vent dans ce secteur, non plus des épisodes orageux de plus en plus nombreux, violents et vous n'avez aucune mesure du débit d'eau à ces moments ! Encore moins visiblement de la topographie des écoulements des bassins versants vers des sources d'eaux potables et de cours d'eau secondaires qui alimentent de nombreux villages en aval ! Démesuré en tonnage bien entendu, mais c'est juste pour vous répondre à un besoin d'investissement pour répondre à un cahier des charges Régional ! Vous oubliez les gens. Démesuré aussi par les vacations des camions nécessaire pour un tel tonnage. Avec une méconnaissance criante de nos routes et de la largeur des ruelles de village. Sans compter les nuisances sonores à des heures nocturnes et matinales !!!!!

Et puis votre projet est Anachronique car à l'heure actuelle plutôt que de prévoir du gigantisme pour une poubelle, vous devriez opter plutôt sur que le système du tri par les citoyens génère des filaires spécifiques à taille humaine, avec création d'emploi locaux, et basé sur le savoir faire et les connaissances de la population. Nos villages et nos campagnes ont toujours gérées leurs déchets et détrit. Le déséquilibre et les abus sont issus des grandes villes et de l'industrie qui ne veut pas payer !

Voilà vous aurez compris que mon seul espoir est de voir échouer votre projet.

Fred

## Retour 29



Lindberg

décembre 2, 2024 à 7:38 pm

Bonjour. Puisque vous nous assurez que votre projet comporte aucune danger ni gêne significative, accepterez vous une clause dans votre bail ou vous garantirez de tout arrêter et plier bagage, dès que le premier cycliste ou famille de touristes se font écraser par un de vos camions? Ou dès que les premiers enfants Salernois tombent malades après avoir bu de l'eau polluée par votre monstruosité? Ou simplement dès que les premières odeurs nauséabondes commencent à s'installer dans nos jolis villages, un agréable jour d'été? Pas la peine de répondre, on connaît déjà la réponse.

## Retour 30



brest

décembre 5, 2024 à 12:41 am

votre projet est délirant. sur cette route très étroite et dans un rayon de moins d'1 km se trouvent 3 des plus prestigieux domaines de la région : château de taurenne du XII<sup>ème</sup> et oliveraie aoc, bastide de la Baume même époque (martin bidouré, bernard buffet) et musée de Faykod. Juste au dessus se trouve ND de Liesse chapelle du XII<sup>ème</sup> avec panorama.

vous posez votre projet à l'intersection d'un plus beau village de France, d'une zone Natura 2000 et d'un parc Naturel régional.

Ce n'est pas sérieux. ou c'est sérieusement fou.

Nous ne voulons pas de votre projet .

# Retour 31



Pierre LANOUX

décembre 5, 2024 à 12:16 pm

L'eau est un bien commun ... et se révèle de plus en plus un bien stratégique. C'est LE BIEN ESSENTIEL à la vie. Salernes vit ... depuis au moins 400 ans grâce à sa source, sur le site Saint Barthélemy aujourd'hui classé zone Natura 2000.

L'ISDND souhaite s'installer en amont, sur le bassin versant de la source. TERRA83, le porteur du projet, respectera à n'en pas douter les normes d'installation qui lui seront imposées ... mais un parapluie n'a jamais empêché de se mouiller les pieds. Ainsi malgré l'argile et la technique, un événement climatique imprévu, un entretien hasardeux ponctuel, une erreur humaine induira inmanquablement des pollutions de la nappe phréatique à un moment ou un autre. IMMANQUABLEMENT ...

Les études géologiques du site Les Eaux Blanches et les mesures recommandées par des ingénieurs (des hommes !) peuvent aussi souffrir d'erreurs humaines. Nul ne peut le nier.

Notre eau nous est bien trop essentielle pour que l'on puisse accepter l'éventualité de la moindre souillure par quelque projet que ce soit, a fortiori par un projet téléporté, illégitime dans ses ambitions au vu de la production de déchets locaux.

Oui nous devons travailler sur nos déchets et proposer des solutions, oui il y a urgence. Mais le Parc Naturel Régional du Verdon n'a pas vocation à être le réceptacle des excès hors zone. Et Salernes n'a pas à en subir potentiellement les conséquences.

Que proposez-vous en cas de pollution de la source Saint Barthélemy ?

- Accepter d'y répondre c'est accepter qu'une pollution soit possible.
- Ne pas y répondre, c'est faire preuve d'arrogance et de prétention sur l'infaillibilité de ce projet.

Les 4000 habitants de Salernes ne peuvent se satisfaire d'un risque raisonnablement acceptable, et le Conseil Municipal du village l'a bien compris en se positionnant contre toute installation.

... Donc, que proposez-vous en cas de pollution de la première richesse de Salernes, sa source ?

# Retour 32

7 Nov.

Projet de création d'un  
Ecopôle au lieu-dit  
« Eau Blanche » sur la  
commune de AUPS

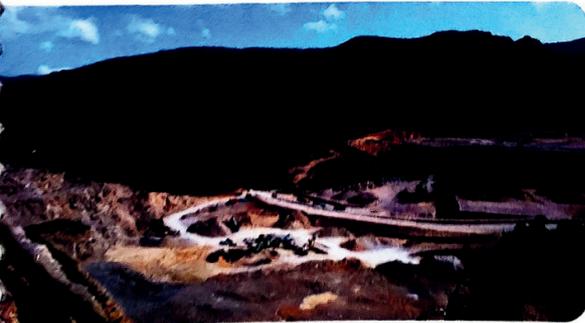


## Livret d'information et de dialogue



**Ce livret contient**

- Les planches de l'exposition du 7 octobre 2024
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions



© Terra83

6 - Contexte

## Questions

Quels déchets  
d'eau  
comment sont gérés les déchets non recyclables  
= préciser ce qu'ils sont

8 - Les besoins du territoire 2/2

## Questions

DND ?

ISDND ?

11 - Localisation du site

## Questions

Route empruntée ?

12 - Le projet d'Écopôle

## Questions

Comment ont stockés les déchets ?

Risque de pollution ?

lixiviats ?

qui profitera du Biogaz ?

gestion de l'eau ?

13 - Structuration de l'Écopôle

## Questions

déchetterie performante implique quoi ?

installations annexes ? Précisions

16 - Zoom sur le centre de tri

## Questions

brumisation ?

risques ?

## Questions

Deussins de stockage des lixiviats bassins à ciel ouvert - risque pour l'environnement ?  
 sûreté ?  
 dangereux ?

Combien de temps

### PÉRIMÈTRE DU DIALOGUE

## 19

## Les éléments du projet non ouverts à la co-construction

Certaines dimensions du projet, présentées ci-dessous ne sont pas ouvertes au dialogue.

### → Localisation

Le site du futur Écopôle prendra place dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), dans le département du Var (83), sur la commune d'Aups (83630) au lieu-dit "Eau Blanche".

### → Type d'installations

L'Écopôle prévoit 4 installations principales (1 déchetterie professionnelle, 1 plateforme de recyclage des déchets du BTP, 1 centre de tri et 1 ISDND) ainsi que des installations connexes (1 Système de collecte et de gestion des lixiviats, 1 Système de collecte et de valorisation du biogaz, 1 Système de collecte et gestion des eaux de ruissellement, et des voiries et aménagements)

### → Dimensionnement

- Le centre de tri valorisera jusqu'à 40 000 tonnes de déchets non dangereux par an.
- L'ISDND pourrait accueillir un maximum de 100 000 tonnes de déchets par an, sur une durée de 20 ans.
- Les excédents de matériaux rocheux seront valorisés dans la carrière de calcaire du Pilabre en remplacement du gisement actuel.

20

## Les éléments du projet ouverts à la co-construction

*il n'y a aucune co-construction ! Et vous le savez car vous imposez votre projet !*

Les contours précis du projet qui fera l'objet de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture seront dessinés sur la base du dialogue avec le territoire.

Certaines dimensions du projet sont ouvertes au dialogue, **tout en respectant les réglementations en vigueur**. Une première liste d'éléments pouvant être ouverts à la co-construction, tout en restant conformes aux normes réglementaires, sont présentés sur les panneaux suivants :

Panneau 21



Panneau 22



Panneau 23



Panneau 24



Panneau 25



Panneau 26



Panneau 27



Panneau 28



Un livret est à votre disposition pour poser vos questions, remarques et suggestions. Vous pouvez également utiliser le QR Code.

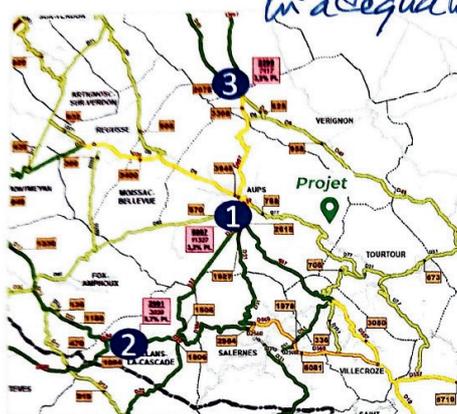
## PÉRIMÈTRE DU DIALOGUE - ÉLÉMENTS OUVERTS À LA CO-CONSTRUCTION

21

### Gestion du trafic

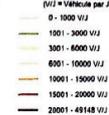
*mauvaise gestion des routes sont totalement inadéquates pour les poids lourds !*

#### Contexte



Source : Conseil général 83

Traffic Moyen Journalier Annuel en 2021  
(V/L = Véhicule par Jour)



#### Comptage Permanent



#### Comptage Temporaire



Nombre moyen de poids-lourds par jour



#### Prévisions

- Itinéraire en cours de réflexion pour éviter la traversée d'Aups
- 33 camions par jour (poids lourds semi-remorques)
- Réduction de la vitesse et des sorties de camion à vide (double-fret)
- Flux principal de camions : D560 et D10

#### Pistes à co-construire

- Réflexion sur l'itinéraire :
  - Quelles routes à éviter ?
  - Saisons à éviter ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



## Questions

33 camions / jour : comment gérer ce trafic si prend la construction de nouvelles routes en pays semi-montagneux ?

## Remarques

33 camions / jour c'est la surcapacité, ça va créer des problèmes de circulation sur des routes étroites et sinueuses.

## Propositions

on ne veut pas de votre épipôle qui va nous apporter que des NUISANCES - Alors le mettre ailleurs en dehors d'un parc. Vous pouvez avancer tous les arguments, on ne va pas fléchir. Faites - votre épipôle qui n'est pas Eulogique en plaine!

43 Ouste!

## 22 Contrôle des matières entrantes

### → Contexte

Le contrôle des matières entrantes dans une ISDND permet de s'assurer que seuls les déchets conformes sont admis, évitant ainsi la contamination de l'environnement et garantissant la conformité réglementaire, la sécurité et la durabilité du site.

### → Premières orientations

- Identification de la typologie av
- Contrôle des documents à l'arri
- Contrôle de non-radioactivité
- Caméra au dépotage avec enre

### → Pistes à co-constru

- Organisation de matinées de si déchets et associations ?
- Organisation de visite de centr
- Trouver d'autres moyens de co autorisées en zone de stockagi
- Renforcer les modalités de con
- Reception ordures ménagères



Un livret est à votre disp questions, remarques et Vous pouvez également | QR Code.

*Vous ne pouvez pas tout contrôler !*

## 23 Préservation de la Ressource en Eau

### → Contexte

La préservation de la ressource en eau dans une ISDND est fondamentale pour éviter la contamination des nappes phréatiques et des rivières. En mettant en place des mesures de protection appropriées, on assure la qualité de l'eau et la durabilité des ressources hydriques locales.

### → Premières orientations

- Absence de nappe phréatique à proximité du site **FAUX**
- Mise en place d'une barrière d'étanchéité passive (1m d'argile)
- Mise en place d'une barrière d'étanchéité active (géomembrane)
- Création d'un système de collecte des eaux internes avec rétention pour utilisation en protection incendie

### → Pistes à co-construire

- Utiliser des filtres à plantes et des zones tampons pour traiter les eaux collectées ?
- Envisager d'autres usages des eaux après traitement ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions. Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



## Questions

eaux traitées : quelle est les dangers ?  
la demande en eau ? sachant que  
le climat se réchauffe et on a moins d'eau.

## Remarques

vous avez fait votre étude pendant la  
sécheresse, ce qui vous arrange bien et fausse  
tous les résultats. Oui il y a une nappe  
phréatique car maintenant nous avons plus d'eau.

## Propositions

Nous avons des scientifiques qui travaillent  
avec nous contre votre projet.

24

## Paysage, réaménagement et biodiversité

### → Contexte

La gestion du paysage contribue à l'intégration harmonieuse du site dans son environnement, diminue les nuisances visuelles et soutient la biodiversité locale.

*quelle plaisanterie!  
Ce ne sont que des mots,  
& maux !!!*

### → Premières orientations

#### Paysage et réaménagement

- Le site est parfaitement isolé d'un point de vue paysager, se situe à plus de 5 kms du centre ville d'Aups et à plus de 600 m de la 1ère habitation.
- Modélisation du profil final avec vue 3D
- Réalisation du projet par un paysagiste
- Réaménagement à l'avancement avec revégétalisation via des espèces locales

#### Biodiversité

- Protection de l'habitat du lézard ocellé
- Aucun impact sur un site Natura 2000
- Evitement en amont d'une zone d'intérêt faunistique
- Mise en place de mesure de réduction

### → Pistes à co-construire

- Utiliser des plantations et des aménagements verts pour favoriser la biodiversité locale et créer des zones tampons naturelles ?
- Mettre en place des écrans végétaux pour limiter les nuisances visuelles et sonores. Emplacement des écrans végétaux ?
- Quelles plantations envisager pour le futur du site ? Quels aménagements d'espaces prévoir pour favoriser l'installation de la faune et de la flore locales ?



**Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.**

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



## Questions

Nuisance sonore?  
 comment est protégé le biseau à cette?  
 Et vous ne pouvez pas prévoir ce que va  
 faire le climat qui se dérègle de plus  
 en plus vite et qui nous oblige à tout  
 reconsidérer. Vous ne pouvez pas

## Remarques

restaurer une forêt et l'extinction de nombreux  
 causé par l'abondance de dioxyde de carbone  
 que les nombreux pays nous vont  
 émettre et polluer!

## Propositions

Nuisance = Pe hors ! Dégager !  
 Vous ne pouvez pas prévoir les aléas  
 climatiques qui sont de plus en plus nombreux  
 et dévastateurs. Le réchauffement sera un vrai  
 problème que vous ne pouvez pas  
 maîtriser. Regarder Valence en Espagne!

25

## Maîtrise des envols

Quelle  
vigilance!

### → Contexte

On a beaucoup de vent ici - de sans en - vous ???

La maîtrise des envols dans une ISDND est essentielle pour éviter que les déchets légers ne s'éparpillent et ne créent des nuisances visuelles ou des problèmes environnementaux. En contrôlant les envols, on protège l'environnement et on maintient l'ordre et la propreté autour de l'installation.

vous ne pourrez pas

### → Premières orientations

- Casiers de petite surface
- Couverture journalière en fin d'exploitation

### → Pistes à co-construire

- Veille et récupération des déchets en dehors du site ?
- Ronde hebdomadaire à l'extérieur des clôtures ? Après épisode venteux ?
- Nettoyage voie accès ?

ou ne co-construit pas avec une entreprise qui va détruire notre environnement,

Toute la population d'Aups, même le maire, est contre ce projet.



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



## Propositions

Dehors. Chercher ailleurs! Pas dans le parc du Verdou! le parc du Verdou est un lieu sacré, on n'y touche pas. Nous mettrons tous les moyens légaux pour vous empêcher de construire cet écopôle de déchets qui est SURDIMENSIONNÉ et dans un lieu totalement INAPPROPRIÉ. Nous avons des personnalités et des moyens. Arrêtez de nous vanter si vous n'arrivez pas à vos fins. Arrêtez de nous prendre pour des peureux!

PÉRIMÈTRE DU DIALOGUE - ÉLÉMENTS OUVERTS À LA CO-CONSTRUCTION

26

**Gestion des odeurs** Et le vent, le mistral, allez-vous le mettre sous cloche?

### → Contexte

La gestion des odeurs dans une ISDND est importante pour minimiser les nuisances pour les riverains et protéger la qualité de l'air. En contrôlant et en traitant les sources potentielles d'odeurs, on assure le confort des communautés locales et on respecte les normes environnementales.

### → Premières orientations

- Limitation des apports de déchets humides à 10 kT/an d'ordures ménagères
- Captage du biogaz avec des drains posés à l'avancement.

### → Pistes à co-construire

- Mise en place d'un système d'alerte en collaboration avec certains riverains?
- Mise en place d'un jury de nez?

Dehors!  
Chercher ailleurs!



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



27

## Accompagner les collectivités pour la réduction des déchets

### Contexte

La gestion des déchets passe notamment par le traitement des déchets, qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination.

Pour être pleinement efficace, le stockage des déchets doit uniquement accueillir des déchets ultimes.

### Premières orientations

TERRA 83 envisage d'agir en amont de la filière déchets pour optimiser la qualité des flux entrants.

### Pistes à co-construire

- Accompagner les collectivités pour renforcer le tri amont des déchets: mise en place de formations ?
- Co-organisation d'actions de sensibilisation ?
- Création d'un comité pédagogique ou parcours pédagogique ?
- Visite école ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



54

28

## Actions avec les citoyens

### Contexte

Impliquer les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire est essentiel pour l'avenir des déchets.

Cette collaboration permet de mieux cerner les enjeux et les besoins d'évolution de la filière, d'identifier des solutions collectives, et de guider les réflexions grâce à la recherche potentiellement développée avec les universités de la région.

### Premières orientations

- Organiser des actions avec le territoire
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets
- Instaurer une bonne communication avec le territoire

### Pistes à co-construire

- Ateliers Participatifs / Visites de sites : Organiser des ateliers avec les citoyens et les acteurs locaux pour recueillir leurs avis et suggestions sur le site / les pratiques de gestion des déchets ?
- Groupes de Travail Multidisciplinaires : Créer des groupes de travail réunissant élus, experts et chercheurs pour élaborer des stratégies et solutions conjointes ?
- Projets Pilotes : Imaginer des projets pilotes en collaboration avec les universités et les acteurs économiques pour tester et affiner de nouvelles approches de gestion des déchets ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



56

## Expression libre

Vous n'avez aucune considération pour les habitants de la région, pour la nature que vous allez détruire et nos routes que vous allez abîmer. Ce n'est pas une compensation financière qui pourra jamais réparer les nombreux dégâts que votre usure et camions vont causer. Vous êtes sans scrupules, sans éthique, vous n'êtes pas humains, vous êtes une société financière qui ne pense qu'à maximiser ses profits et n'agit pas au service de la communauté. Rien sûr que nous avons besoin de traiter et recycler nos déchets, et personne ne peut démentir cela, mais pas de cette façon, à rassembler tous les déchets de toute une région entière ! A petite échelle locale Messieurs ! Et arrêtez le gigantisme ! Débat !

Nous savons que vous mentez, les informations qui ont été présentées initialement au conseil municipal, puis dans vos après-midi d'informations sont différentes. Dans un village tout le monde connaît et donne sa parole comme tous les autres, contre ce projet. Ce n'est pas votre agence de communication qui pourra changer quoique ce soit.

# DEHORS!

Réfléchissez mieux et arrêtez de nous  
 prendre pour des imbéciles!  
 Nous sommes une population plus  
 sophistiquée que vous pourriez le  
 penser, diplômée, informée et  
 réfléchie. On ne touche pas à notre  
 Haut Œur, à notre nature, à notre  
 cadre de vie.

# DEHORS!

# Retour 33

**Objet:** Ecopole

**Date:** 9 décembre 2024 à 17:56

**À:** dialogue@acceptablesavenirs.eu

---



Bonjour,

Je viens de recevoir ce jour votre flyer sur le projet d'ecopôle.

Vous vous engagez à ne pas traverser les centre ville et que le réseau routier le permet.

Je me demande bien où vont passer les camions ???

Je ne vois pas d'autres solutions que traverser la place du village d'Aups et route de Tourtour ou avenue le bellegou et route de Tourtour...

Aucun autre itinéraire n'est possible pour ce qui vient de Regusse, fox, lac de St Croix, sillans etc. Etc..

J'attends votre éclairage sur se point.

Cordialement.

# Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune de AUPS



## Le dialogue continue

Merci pour votre participation

Accéder à la page web dédiée au projet

*Informations  
relatives au  
projet*

*Calendrier*



[qrco.de/bfQeSI](https://qrco.de/bfQeSI)

*Documents de  
la concertation  
consultables et  
téléchargeables*

